

# Tetzel

par

**J. BOCKENMEYER**



Les historiens de la réforme s'appliquent depuis plus de trois cents ans à flétrir la mémoire de Jean Tetzel. Ils usent envers lui, dans la plus large mesure, du procédé recommandé par Calvin contre les jésuites <sup>1</sup>. Cela se comprend : en trouvant des abus qui n'ont jamais existé, en exagérant outre mesure ceux qui ont peut-être accompagné la prédication des indulgences, on expliquait, on justifiait l'apparition du protestantisme, sans avoir à en rougir ; en couvrant de boue le prédicateur des indulgences, on arrivait, – du moins l'espérait-on, – à rendre odieux tout le clergé catholique, et à détourner l'attention de l'ignominie et des scandales de la vie des réformateurs. Mais ce qui peut à bon droit sembler extraordinaire, c'est que des écrivains catholiques, en trop grand nombre, aient admis, sans examen, des accusations qui n'ont guère d'autre fondement que le témoignage de Luther et de ses adhérents, et qui, en raison même de leur énormité, auraient dû exciter la défiance et appeler la discussion.

Il est temps, pensons-nous, de réduire à leur juste valeur tant d'odieuses imputations, et de rendre enfin justice à un homme indignement calomnié. Car il est pour nous hors de doute que les motifs vulgairement allégués ne furent pour rien, ou ne furent que pour peu de chose, dans l'œuvre de prétendue réformation entreprise par Luther ; que notamment la prédication des indulgences par Jean Tetzel n'en fut que le prétexte ; et qu'alors même que les indulgences n'eussent pas été prêchées, le venin de l'hérésie luthérienne n'en aurait pas moins infecté le monde.

Quant aux accusations qu'on élève contre Jean Tetzel, nous espérons démontrer que ce ne sont que des calomnies inventées par l'hérésie en haine de l'Église.

## I

On place d'ordinaire le commencement de la réforme au jour du 31 octobre 1547, où Luther, ne pouvant, dit-on, se résigner aux criants abus de la prédication des indulgences, s'achemina courageusement vers l'église de Tous-les-Saints, à Wittemberg, pour y afficher ses quatre-vingt-quinze propositions contre la doctrine des indulgences <sup>2</sup>.

« Ce n'est pas l'Église qu'il pense attaquer, ce n'est pas le pape qu'il va mettre en cause : au contraire, c'est son respect pour le pape qui ne lui permet pas de se taire plus longtemps sur des prétentions par lesquelles on l'offense. Il faut prendre le parti du pape contre des hommes audacieux qui viennent mêler son nom vénérable à leur odieux trafic. Bien loin de penser à une révolution qui renverse la primauté de Rome, Luther croit avoir le pape et la catholicité pour alliés contre des moines imprudents <sup>3</sup>. » M. Merle d'Aubigné nous semble s'abuser étrangement sur les dispositions du novateur au début de son œuvre. Hérétique depuis plusieurs années, préparant de longue main sa révolte, et n'épiant qu'une circonstance favorable pour jeter le masque, pourquoi aurait-il hésité à attaquer l'Église et à mettre le pape en cause ? Il se vante d'avoir écrit contre le pape déjà en 1516 <sup>4</sup>, et l'on nous parle de son respect pour le pape ! Il s'insurge contre la primauté de Rome, et il croirait la défendre ! Longtemps avant qu'ait éclaté la querelle des indulgences, il a rompu avec l'enseignement catholique sur les points les plus fondamentaux, et il prétendrait avoir le pape et la catholicité pour alliés ! L'historien de la réformation est-il donc seul à ignorer que Luther professa plus ou moins explicitement, dès les années 1512, 4 1513, 1514, 1515, 1516, et très vraisemblablement déjà en 1508, toutes les erreurs qui forment le

fond de sa théologie : l'Écriture sainte considérée comme unique règle de foi, le serf arbitre, l'inutilité des bonnes œuvres, la justice imputative, la justification par la foi seule ? Les leçons à l'université et ses écrits, les joutes académiques qu'il provoquait, comme ses querelles avec les savants, ses sermons au peuple, non moins que sa correspondance avec ses amis, vont en fournir les preuves.

## A

Luther fut promu au doctorat théologique en 1512. À cette époque déjà, ainsi que l'atteste Mathésius<sup>5</sup>, son disciple et son panégyriste, il rejetait l'autorité de la tradition, ne reconnaissant d'autre règle que l'Écriture sainte. Ses leçons sur l'épître aux Romains et sur les psaumes (1512-1513) semblaient, au dire de Mélanchthon, jeter un jour tout nouveau sur la doctrine de ces livres, « car il y montrait la différence existant entre la foi et l'Évangile, et réfutait l'erreur alors accréditée dans les écoles et les églises, que les hommes méritent le pardon de leurs péchés par leurs propres œuvres, et sont justifiés par une piété tout extérieure<sup>6</sup>. »

Ce qui signifie évidemment qu'il contestait l'utilité des bonnes œuvres pour le salut. Dans ses documents concernant l'histoire de la réformation, Loescher a recueilli quelques traits épars de l'enseignement de Luther en 1516, où nous remarquons les propositions suivantes :

« La tristesse, la confusion, le désespoir de la conscience ne proviennent pas à proprement parler de la multitude des péchés commis, mais bien plutôt de la multitude et de la surabondance des bonnes œuvres... Ceux qui se confient en leurs œuvres et en leur justice meurent, il est vrai, tranquilles, parce qu'ils espèrent en Dieu à cause de leur bonne vie... Mais, au jugement de Dieu,

leurs œuvres deviennent d'horribles péchés... Il faut donc reconnaître que, quel que soit le bien que nous fassions, nous ne cessons pas pour cela d'être en état de péché ;... car, comme il n'y a pas de juste qui ne pèche en faisant le bien, à plus forte raison l'injuste pèche-t-il en faisant le bien <sup>7</sup>. »

« Celui-là est saint à qui les péchés ont été remis, et par cela même qu'ils lui ont été remis <sup>8</sup>. »

« Ce qu'il y a de plus doux dans la divine miséricorde, c'est qu'elle délie non les pécheurs imaginaires, mais les pécheurs réels, qu'elle nous maintient dans nos péchés, qu'elle envisage nos œuvres et notre vie comme dignes d'une entière réprobation, jusqu'à ce qu'elle ait achevé notre perfectionnement <sup>9</sup>. »

« Le juste pèche même par le bien qu'il a fait <sup>10</sup>. »

« Il est clair pour chacun, comme l'observe avec raison le docteur Loescher, « que de semblables propositions atteignaient le papisme au cœur », et qu'en s'exprimant avec une aussi brutale témérité sur les saints, la justification, le mérite et les bonnes œuvres, ce bienheureux Luther préludait d'une façon incomparable à la réformation <sup>11</sup>. »

Si peu complètes que soient ces données, elles suffisent à caractériser l'enseignement de Luther pendant les années 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, et à justifier l'appréciation qu'en fait Jurgens, le plus sérieux et le plus savant des biographes du réformateur. « La théologie, dit-il, que Luther enseignait, s'écartait du système doctrinal de l'Église en des points qui passaient pour les plus importants, et n'en tenait aucun compte, non plus que de la méthode jusqu'alors usitée. Elle suivait, pour l'interprétation de l'Écriture sainte, des principes que l'Église improuvait depuis des siècles. Elle ne s'attaquait pas seulement à certains dogmes, à certaines institutions et coutumes, mais à l'essence même de l'enseignement catholique et de l'Église. Elle s'en prenait aux autorités de l'École, déclinait toute soumission à

une autorité quelconque, et réclamait un enseignement rationnel de sa théologie à l'exclusion de toute autre <sup>12</sup>. »

Le novateur paraît du reste s'être signalé par de grandes hardiesses d'opinion dès le début de sa carrière de professeur, puisque Pollich de Melrichstadt, l'un de ses collègues, put prédire de lui, déjà en 1508, c'est-à-dire l'année même où Luther entra à l'université : « Ce moine jettera le trouble dans les écoles : il inventera une doctrine nouvelle et reformera l'Église romaine <sup>13</sup>. »

## B

La publicité ne faisait certes pas défaut à l'enseignement de Luther. Grâce à la tolérance de l'autorité ecclésiastique, il pouvait se produire avec la plus entière liberté <sup>14</sup> : cela pourtant ne suffit pas au novateur ; il lui fallait pour ses opinions une diffusion plus rapide et plus complète. Les discussions théologiques, les luttes savantes, si fort goûtées au XVI<sup>e</sup> siècle, lui en offrirent le moyen <sup>15</sup>. « Il s'était mis assidûment en quête de notions religieuses capables de satisfaire son esprit, et surtout son cœur ; puis, s'éveilla en lui le désir de communiquer le résultat de ses études et de ses méditations, et comme il se posait en adversaire de doctrines qui, seules autorisées jusqu'alors, avaient seules passé pour vraies, il dut s'efforcer de faire prévaloir son enseignement contre les contradicteurs par la contradiction et la polémique <sup>16</sup>. » Aussi, se montra-t-il disputeur ardent et opiniâtre. Son premier livre, qui fut imprimé en 1513, sous le titre de *Preceptorium doct. Martini Lutheri*, et que nous ne possédons plus, ne renfermait guère, suivant le témoignage d'Oldekop <sup>17</sup>, que des matières à discuter ; « car, ajoute l'annaliste, le jeune docteur ne connaissait pas de plus grand plaisir que la discussion ». Quelques rares indices, disséminés dans les écrits contemporains, nous éclaireront sur l'objet et les tendances de ces controverses tant aimées du futur

réformateur. Il s'agissait de savoir, dit Mathésius <sup>18</sup>, si l'on peut et si l'on doit puiser la véritable foi chrétienne dans l'Écriture sainte ou dans Aristote <sup>19</sup>. Ce qui signifie tout simplement que son maître ne tenait aucun compte de l'enseignement traditionnel des docteurs catholiques, et regardait, dès ce temps, l'Écriture sainte, expliquée d'après ses idées, comme la règle unique de la foi. Luther, de son côté, donne à entendre que, dans toutes ses discussions, c'étaient les principes qui étaient en question <sup>20</sup>. En concluons-nous avec Mathésius <sup>21</sup> et Jurgens <sup>22</sup> qu'il combattait au profit de l'Écriture sainte contre la théologie de l'École, pour la liberté de penser et de parler contre l'Église ? Non, en vérité ! Luther avait d'autres visées : le moment opportun lui semblait venu de faire entrer enfin dans le domaine de la publicité <sup>23</sup> sa doctrine du serf arbitre, le pivot de sa théologie <sup>24</sup>, qu'il avait, avec la plupart de ses autres erreurs, empruntée à Wiclef. C'est à quoi durent servir dans sa pensée tous les combats théologiques que nous le voyons provoquer au sein de l'université comme au dehors. L'homme n'a point de libre arbitre, tel est en effet le point central autour duquel nous allons voir s'agiter toutes ses discussions.

En 1516, s'engagea entre Luther et Carlstadt d'un côté et le célèbre Eck d'Ingolstadt de l'autre, une querelle théologique <sup>25</sup> qui ne finit que trois ans plus tard par la dispute de Leipzig. Voici la thèse que défendaient les deux professeurs contre leur savant adversaire : « Le libre arbitre de l'homme n'a de force que pour faire le mal, il fait d'autant plus de mal qu'il croit faire plus de bien. »

Dans le cours de cette même année, Bernahrdis de Feldkirch postula le doctorat en théologie. Admirateur passionné de Luther, dont il devait embrasser toutes les erreurs, il fut le premier prêtre qui osa, au mépris de son vœu, contracter un mariage sacrilège. L'occasion de faire de la propagande en faveur de sa théorie de prédilection se présentait trop belle pour que le novateur ne s'empressât pas d'en profiter. Ce fut donc d'après son conseil <sup>26</sup>

que le disciple dut disputer sur le manque de liberté de la volonté humaine et choisir de préférence pour sujet de ses thèses, les propositions qui, pour nous servir des termes mêmes de Luther, faisaient le plus « aboyer » contre son enseignement<sup>27</sup>. Et afin qu'il fût bien constaté qu'il acceptait pleinement la responsabilité de ces propositions, extraites d'ailleurs de ses cahiers, il les accompagna de notes et de commentaires<sup>28</sup> et voulut en outre présider la soutenance<sup>29</sup>, contrairement à la règle qui déférait cet honneur à Carlstadt, en sa qualité de doyen. Parmi les propositions de Bernhardi, nous nous contenterons de signaler la suivante : « L'homme pêche quand il fait ce qu'il peut, puisqu'il ne saurait par lui-même ni agir ni penser. » Le tournoi théologique auquel avait donné lieu la promotion de Bernhardi n'avait pas suffi, à ce qu'il paraît, à fermer la bouche à ceux qui « aboyaient » contre les leçons de Luther, puisque nous les voyons au commencement de septembre 1517, ouvrir une nouvelle campagne contre la théologie scolastique, c'est-à-dire, contre l'enseignement catholique. François Günther de Nordhausen, un autre de ses disciples, ayant sollicité le grade de bachelier en Écriture sainte, il se chargea lui-même de rédiger les thèses sur lesquelles devait disputer le récipiendaire<sup>30</sup>. Traitant de la grâce et de ses effets, elles continuaient précisément et complétaient celles de Bernhardi sur le serf arbitre, mais sous une forme plus agressive, plus téméraire, et s'il se peut, encore plus hostile à l'Église.

« L'homme, y est-il affirmé entre autres, ne peut, depuis la chute, que vouloir et faire le mal. »

« La volonté n'est pas libre. »

« Elle est nécessairement inclinée à ce qui est déraisonnable et mauvais. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations ; aussi bien celles que nous avons données, sont-elles plus que suffisantes pour nous convaincre qu'en érigeant Luther en champion de la liberté de penser, on lui assigne très gratuitement un rôle qu'à coup sûr il

n'ambitionne point. Il n'est que trop vrai qu'il s'insurgea contre l'autorité de l'Église, mais ce ne fut pas certes au profit de la liberté ; car, en niant le libre arbitre, il asservissait la volonté humaine soit pour le bien, soit pour le mal, voire même pour les bonnes et mauvaises pensées, à la loi abrutissante d'une absolue nécessité et anéantissait l'homme comme un être pensant, libre, moral et responsable. Cela n'a pas empêché les historiens passés du réformateur, cela n'empêchera pas ses biographes futurs de le préconiser comme l'intrépide apôtre de la liberté de penser.

## C

Des nombreux ouvrages de Luther, un seul appartient à cette période de sa vie : mais nous rencontrons dans les souvenirs du temps plusieurs vestiges d'une plus grande activité littéraire. Le *Præceptorium* que nous rappelions plus haut s'est perdu ; des dissertations, dont l'une, datant de 1516, aurait eu pour objet de combattre énergiquement les indulgences <sup>31</sup>, ont eu le même sort ; quant aux sermons sur les dix commandements, qui furent, à ce que l'on croit, imprimés pour la première fois au commencement de 1517, ils ont subi, sous la main du compilateur, de si graves altérations, du moins quant à la forme, qu'on ne saurait plus les considérer comme une œuvre originale.

L'explication des sept psaumes pénitentiels, écrite en allemand et née vraisemblablement de ses leçons sur les psaumes, peut donc être considérée comme le premier livre imprimé que nous ayons du réformateur. Elle parut dans les premiers mois de 1517 et n'offre guère qu'une amplification de sa thèse favorite de l'inutilité des bonnes œuvres.

Était-ce pour préparer les esprits à cette absurde et monstrueuse doctrine renouvelée de Hus et de Wyclif, que Luther avait publié antérieurement, en 1516, deux traités de mystique

d'auteurs inconnus : *Deutsche Theologie* ; – *Was der alter und der neue Mensch sei ?* Il est permis de le supposer. « Car il avait cru, dit un historien, y découvrir le témoignage humain le plus imposant en faveur de la vérité que lui avait apprise l'étude de la parole de Dieu <sup>32</sup>. » Or, cette vérité, on le devine sans peine, c'était la justification par la foi seule, l'erreur fondamentale de son système, à laquelle venait s'annexer, comme corollaire inévitable, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut.

## D

Si, quittant la salle des cours ou le cabinet du savant, nous suivons le professeur dans la chaire de vérité, nous l'entendons parler au peuple chrétien un langage non moins hétérodoxe. Pouvait-il en être autrement ? « Dans le christianisme, dit Merle d'Aubigné <sup>33</sup>, quand on a trouvé un bien pour soi-même, on veut aussi le communiquer aux autres. Il fallait donc que Luther confessât hautement la doctrine à laquelle il devait son bonheur. » Il fallait surtout qu'il cherchât à la faire pénétrer dans les masses, afin qu'elles lui servissent d'instrument et d'appui quand éclaterait la révolution qu'il préparait. Aussi le voyons-nous s'appliquer assidûment à inoculer par la prédication ses erreurs au peuple, toujours avide des nouveautés qui flattent ses passions.

Écoutons plutôt le tribun prédicateur. Comme il fut appelé à Wittemberg pour y prêcher en même temps qu'il y enseignerait la philosophie <sup>34</sup>, ses premiers sermons remontent vraisemblablement à l'année 1509. Ils n'ont pas été conservés, mais ce que nous savons de ses leçons à l'université et le pronostic de Pellich, rapporté dernièrement, nous permettent de conjecturer, non sans fondement, qu'il commença dès cette époque son œuvre de perversion. Les plus anciennes instructions qui nous restent de lui datent de 1515. Dans la première, prêchée le jour de

la fête de saint Jean-Baptiste, à l'église de Wittemberg, il se pose carrément en adversaire de la doctrine catholique touchant les bonnes œuvres. – « Celui, dit-il, qui craint Dieu, ne saurait faire de mal ; celui qui le méprise, ne saurait faire de bien. » – Il soutient que même les bonnes œuvres peuvent être des péchés, qu'elles ne sont pas nécessaires à celui qui craint Dieu, qu'elles ne servent de rien à celui qui ne le craint pas ; il ajoute que les prières, les jeûnes, etc., n'ont de valeur qu'autant qu'ils dérivent de la crainte de Dieu, et que, pour celui qui possède cette crainte, toute autre occupation, par exemple le travail de l'artisan, celui du conseiller ou du prince, ou l'accomplissement de tel autre devoir d'état est tout aussi méritoire <sup>35</sup>. C'est pour la première fois qu'il s'explique aussi clairement sur ce point de sa théologie. Il en avait dès lors mesuré la portée, et il comprenait à merveille qu'avec le dogme de l'efficacité des bonnes œuvres, croulerait inévitablement tout l'édifice de l'enseignement catholique. Nous ne sommes nullement surpris qu'à partir de ce moment, il reproduise sans cesse cette hideuse doctrine de l'inutilité des bonnes œuvres, qu'il la commente de mille manières, afin de la rendre accessible à toutes les intelligences, de l'inculquer dans tous les esprits et de détruire ainsi la croyance que les bonnes œuvres sont nécessaires pour le salut. « C'était, observe Jurgens <sup>36</sup>, l'inauguration de la réforme luthérienne » ; il eût été plus exact de dire que c'en était la continuation. La réformation avait pris naissance le jour que Luther, hasardant sa première proposition hérétique, fit le premier pas dans la voie fatale où il ne devait plus s'arrêter.

Le jour de Noël 1515, le novateur prêcha dans l'église de son couvent sur le mystère de la Sainte-Trinité, et bien que les abstractions et les subtilités métaphysiques de son exposition ne semblent guère s'y prêter, il trouve l'occasion de décocher en passant son trait à l'inutilité des bonnes œuvres <sup>37</sup>.

Il se donne plus large carrière dans son sermon pour la fête de saint Étienne (1515)... « Notre justice, y est-il dit, ne nous sert de

rien et ne saurait nous sauver. Il faut que nous nous réfugiions sous les ailes de Jésus-Christ comme les poussins se réfugient sous les ailes de leur mère, afin que sa justice couvre la nôtre, qu'elle soit mise en place de la nôtre, et nous soit imputée, notre justice n'étant que péché <sup>38</sup>. »

Le sixième dimanche après la Trinité 1515, il nie l'efficacité des indulgences. Inutiles aux vivants, puisqu'elles ne sauraient leur remettre les peines dues au péché, elles ne le sont pas moins aux âmes du purgatoire qui n'en reçoivent aucun soulagement <sup>39</sup>.

Le jour de la Saint-André 1516, il enseigne que l'homme est justifié non par sa propre justice, mais par la justice de Jésus-Christ, devant laquelle notre justice n'est que péché <sup>40</sup>.

Le deuxième dimanche de l'Avent de la même année, il affirme que Jésus-Christ, ayant accompli la loi, nous ne saurions plus être obligés à l'accomplir, que notre seul devoir est de nous attacher par la foi à celui qui l'a accomplie <sup>41</sup>.

Le jour de l'Épiphanie 1517, il combat le mérite des œuvres satisfaites et s'élève, en termes violents, contre les moines, les prêtres et le pape <sup>42</sup>.

À la fête de saint Mathias, apôtre, même année, il attaque de nouveau et avec plus de violence les indulgences, qu'il appelle une permission de pécher impunément <sup>43</sup>, prouvant ainsi ou une complète ignorance de la matière, ou la plus insigne mauvaise foi.

Un cours d'instructions sur les commandements de Dieu <sup>44</sup>, commencé en 1516, et terminé le dimanche de la Sexagésime 1517, fournit à Luther une nouvelle occasion de faire pénétrer de plus en plus profondément ses erreurs dans le peuple. L'idée fondamentale du système luthérien, la justification par la foi seule, l'inutilité, le danger des bonnes œuvres <sup>45</sup>, tel est le centre autour duquel gravitent ces instructions. Il s'y attaque successivement : au culte des saints <sup>46</sup>, aux pèlerinages <sup>47</sup>, et aux indulgences <sup>48</sup>. La sainte messe lui semble déjà une œuvre de surrogation beaucoup moins nécessaire que le sermon <sup>49</sup>. Il laisse

pressentir sa doctrine du sacerdoce universel <sup>50</sup> et de l'examen privé <sup>51</sup>. Il émet des doutes touchant la nécessité de la confession <sup>52</sup>, nie la distinction spécifique des péchés et ne croit pas qu'il soit nécessaire de s'en accuser en détail <sup>53</sup>.

Une semblable prédication, où la préméditation, le calcul, un projet arrêté de séduction se montrent à découvert, ne nous permet assurément pas de croire que Luther, quoi qu'il dise <sup>54</sup> et quoi que prétendant ses panégyristes <sup>55</sup>, « soit entré dans la dispute des indulgences sans propos arrêté, sans le savoir, ni le vouloir ». Ce qui prouve, du reste, qu'il n'a nullement été pris au dépourvu, c'est que, dix-huit mois avant l'évènement, entendant, dit-on, parler de Tetzl pour la première fois, il se vanta que, « si Dieu le permettait, il lui ferait un trou à son tambour <sup>56</sup>. »

## E

La correspondance de Luther, si peu nombreuses que soient après tout les lettres qui se rapportent à notre sujet, nous autorise à faire remonter jusqu'en 1509 les premiers symptômes hétérodoxes et nous fournit plus d'une preuve de son endurcissement dans l'hérésie, longtemps avant la querelle des indulgences. Voici ce qu'il dit, dans une lettre du 17 mars 1509, adressée à Jean Braun d'Eisenach : « Dès le commencement, j'aurais échangé très volontiers l'enseignement de la philosophie contre celui de la théologie ; je vous parle de cette théologie qui pénètre jusqu'au fruit de la noix, jusqu'à la substance du froment, jusqu'à la moelle des os <sup>57</sup>. » Ce qu'était pour Luther ce fruit de la noix, cette substance du froment, cette moelle des os, un de ses biographes nous l'explique dans les termes suivants : « Il cherchait la moelle de la vérité pour lui et pour ses auditeurs dans l'Écriture sainte, et surtout dans l'Épître aux Romains et dans les psaumes ; c'est dans ses leçons sur ces deux livres que la lumière

évangélique brilla de nouveau après un si long obscurcissement <sup>58</sup>. » Or nous savons déjà que le pivot de ces leçons, c'étaient l'inutilité des bonnes œuvres et la justification par la foi seule. Le 7 avril 1516, Luther écrit sur ce même sujet à Georges Spenlein, moine Augustin à Memmingen : « Le Christ n'habite que dans les pécheurs. S'il faut arriver au repos de la conscience par nos travaux et par nos afflictions, pourquoi est-il mort ? Ce ne sera qu'en lui, par la foi en lui, et en désespérant de toi-même et de tes bonnes œuvres, que tu trouveras la paix. Tu apprendras en outre de lui que, de même qu'il t'a reçu et qu'il a fait siens tes péchés, ainsi il a fait tienne sa justice <sup>59</sup>. » Et il ajoute : « Si tu crois cela fermement ainsi que tu le dois (car maudit est celui qui ne le croit pas)... toi aussi tu accueilleras et tu supporteras patiemment tes frères indisciplinés et encore errants <sup>60</sup>. »

Nous avons déjà mentionné une lettre adressée au commencement d'octobre 1516 à Jean Lang, prieur des Augustins à Erfurt, où Luther déclare adopter comme sienne la doctrine de Bernhardi de Feldkirchen sur le serf arbitre. Il y avoue franchement que les thèses de son disciple sont le résultat de ses leçons, une reproduction fidèle de ses idées <sup>61</sup>.

Il se prononce non moins explicitement dans une lettre au même, datée du 4 septembre 1517, au sujet des thèses contre la théologie scolastique. « J'attends, dit-il, avec une très grande et très inquiète impatience le jugement que les vôtres porteront sur ces propositions. Je soupçonne qu'elles leur sembleront de véritables paradoxes, voire même des opinions tout à fait erronées, tandis qu'à nous elles nous paraissent d'une orthodoxie parfaite. » Il se déclare prêt à les défendre publiquement, « afin que l'on ne croie pas que je veux murmurer ces choses dans un coin, c'est-à-dire les enseigner seulement à notre université », acceptant ainsi sans sourciller la responsabilité d'une doctrine qu'il sait être hérétique. Il explique ensuite à Lang pourquoi il lui a envoyé ses

sermons sur les dix commandements en latin et en allemand : « Je l'ai fait, dit-il, afin que tu puisses les prêcher au peuple, car l'enseignement qu'ils renferment me semble conforme à la doctrine évangélique <sup>62</sup>. »

Dans une lettre à Spalatin (19 octobre 1516), écrite onze mois avant celle que nous venons de citer, il reprochait à Érasme de n'entendre la justice légale que des cérémonies, affirmait qu'elle devait être entendue de toutes les œuvres prescrites par le décalogue, puis ajoutait : « Quand ces œuvres s'accomplissent en dehors de la foi du Christ, alors même qu'elles produiraient des Fabricius et des Regulus, c'est-à-dire des hommes d'une vertu consommée, à notre jugement, elles n'ont cependant pas plus de valeur que ce qu'on jette de la figue quand on l'a sucée. Car ce n'est pas en faisant des œuvres de justice que nous devenons justes, à moins que ce ne soit d'une manière absolument fictive, mais c'est en devenant et en étant juste que nous accomplissons des œuvres de justice <sup>63</sup>. » Qu'est-ce à dire, si ce n'est que toutes les œuvres faites par l'homme avant la justification sont autant de péchés, et que, par exemple, les plus belles actions des païens ne diffèrent qu'en apparence de leurs plus affreux déportements ?

Cette obstination dans l'hérésie, ces efforts non discontinués durant neuf années entières pour la propager, mettent dans tout leur jour les véritables sentiments de Luther pendant cette période de sa vie et nous font toucher au doigt le motif qui le poussa à la révolte contre l'Église.

Ce ne furent ni les jalousies d'ordre, ni les abus existant dans l'Église, ni les excès des prédicateurs d'indulgences, qui firent de lui un réformateur : il devint hérésiarque, parce qu'il avait été depuis longtemps hérétique ; il le devint à son moment et dans les circonstances choisies par lui comme les plus favorables. Un examen rapide des causes que, de part et d'autre, on assigne ordinairement à la Réforme, ne nous laissera là-dessus aucun doute.

Priérias d'abord, puis Emser et Cochlaeus <sup>64</sup>, ont cru trouver la première cause de la réformation luthérienne dans une jalousie d'ordre <sup>65</sup> ; suivant eux, les Augustins auraient vu avec peine confier aux Dominicains la charge de prêcher les indulgences, qu'ils avaient eux-mêmes exercée jusqu'alors. C'est une erreur. En effet, Pallavicini affirme positivement <sup>66</sup> que c'était aux Franciscains, et non aux Augustins, que l'on confiait communément cette mission.

« Néanmoins, ajoute l'historien <sup>67</sup>, les Augustins se choquèrent de voir la prédication des indulgences confiée aux Frères-Prêcheurs, tant à cause de la diminution des aumônes qui en résultait pour tous les ordres mendiants, que par suite de certaines querelles qui venaient de s'élever entre les deux ordres. »

À ces motifs généraux d'aversion contre les Dominicains s'en joignaient d'autres, l'un intéressant toute la communauté augustine de Wittemberg, l'autre particulier à ceux de ses membres qui enseignaient à l'université. L'électeur Frédéric avait obtenu pour l'église de Tous-les-Saints une indulgence dont le produit devait être affecté à la construction d'un couvent d'Augustins dans sa résidence. Il saute aux yeux que ces religieux ne durent voir que de fort mauvais œil la publication d'une indulgence qui suspendait les autres, et qui ajournait indéfiniment la réalisation des bonnes intentions de leur protecteur à l'endroit de leur communauté <sup>68</sup>, et ceux d'entre eux qui étaient professeurs à l'université, n'avaient-ils pas quelque raison d'appréhender que l'indulgence dont tout le monde parlait, à laquelle tous couraient, ne détournât trop l'attention d'une école qui commençait seulement à se faire un nom <sup>69</sup>, et des savants qui en étaient l'ornement <sup>70</sup> ?

Remarquons enfin que dans la querelle touchant les livres juifs, laquelle devint plus tard celle des humanistes, Luther avait pris parti pour Reuchlin contre Pfefferkorn, patronné par les Dominicains, et l'on comprendra que le futur réformateur avait

plus d'un sujet de se montrer hostile aux Dominicains et à l'indulgence qu'ils prêchaient <sup>71</sup>.

Il est certainement permis de supposer que ces ressentiments étaient pour quelque chose dans la guerre faite à Tetzl et aux indulgences ; et rien n'empêche de croire que ces ressentiments étaient encore aigris par le chagrin de se voir préférer pour une charge si propre à mettre en relief un homme moins savant et moins versé dans la connaissance de la langue allemande que Luther lui-même ne croyait l'être <sup>72</sup>. Cependant, nous ne saurions reconnaître dans ces mesquines rivalités d'ordre, l'unique, ni même le principal mobile d'un évènement qui s'explique sans aucun effort par la direction hétérodoxe qu'avaient prise depuis longtemps les idées religieuses du prétendu réformateur.

Les écrivains protestants ont su découvrir à l'œuvre de Luther une origine plus honorable. Les abus, disent-ils, auxquels l'Église était en proie, étaient montés à un degré qui les rendait intolérables, et si Luther se leva, ce fut pour y porter remède et restituer à l'Église sa pureté primitive. Voici notre réponse :

Nous avouons sans difficulté que des abus s'étaient introduits dans l'Église par le malheur des temps ; toutefois, « le contraste qu'offraient », à l'époque de la réformation, « les mœurs d'un grand nombre de prêtres avec la sainteté de leurs fonctions, ne saurait être considéré, ni comme général, ni comme absolu, puisque la réforme mit au jour un fond considérable de force, de piété et de savoir, qui n'aurait pu prendre naissance que dans le sein de l'Église et du clergé <sup>73</sup> ».

Quels que fussent d'ailleurs les abus existants, ils ne justifiaient en aucune façon le bouleversement opéré par la réforme ; car, dit l'historien que nous venons de citer, « si l'on faisait la somme de toutes les indignités, de toutes les transgressions de la loi, plus ou moins publiques qui, dans l'étendue d'un grand État, pourraient être mises à la charge des membres isolés du clergé, cela attesterait, aujourd'hui comme à

l'époque de la réforme, la fragilité de la nature humaine ; ceux qui ne réfléchissent pas s'étonneraient à coup sûr du grand nombre de ces délits, sans que pour cela les hommes sensés se crussent autorisés à conclure que le clergé en masse avait perdu de vue sa destination, et qu'il était besoin d'une réforme radicale des conditions de son existence et de son ministère <sup>74</sup>. »

Nous sommes loin de nier la nécessité d'une réforme, mais ni l'esprit, ni l'ardent désir de réformer les abus n'ont jamais manqué à l'Église. Rappelons-nous les conciles de Pise (1409), de Constance (1414), de Bâle (1431), et les nombreux conciles provinciaux réunis par les soins du cardinal Nicolas de Cusa, tant en Allemagne qu'en Hollande, dans lesquels on condamnait les abus, et où la sainteté des mœurs et l'observance de la discipline étaient incessamment inculquées. « Le concile de Latran, terminé le 16 mars 1517, opposa également aux grossiers déportements que le dernier siècle avait vus surgir au sein de l'Église, une série de décrets aux auteurs desquels ne sauraient être déniées ni la connaissance des maux qui pesaient sur l'Église, ni la bonne volonté d'y porter remède <sup>75</sup>. »

« La réforme de la cour papale, que Léon X proposa et décréta au même concile, révèle non moins manifestement l'intention où l'on était de faire disparaître les scandales qu'avait donnés par ses mœurs le clergé supérieur et inférieur dans les derniers siècles... L'Église avait donc, jusque dans sa corruption, un vif sentiment de ses devoirs, et il était permis de nourrir l'espoir qu'au fur et à mesure que les rapports entre les États chrétiens s'assujettiraient à une forme régulière, après s'être soustraits à l'empire de la force brutale, l'Église acquérant la conscience de plus en plus intime du but de sa fondation, accomplirait aussi plus parfaitement sa noble tâche d'initier les peuples aux bienfaits de la civilisation chrétienne <sup>76</sup>. »

Ajoutons que Luther lui-même convient qu'avant sa levée de boucliers, on travaillait grandement à faire disparaître les abus <sup>77</sup>.

Cette constance de l'Église dans sa lutte contre le relâchement, cette ténacité dans ses efforts de réformation n'auraient point été inutiles. « Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où le protestantisme naquit, nous voyons les abus incomparablement moins nombreux, les mœurs notablement améliorées, la discipline devenue plus rigoureuse et observée avec une suffisante régularité. Une preuve incontestable que l'Église n'était pas alors plongée dans une ignorance et une corruption telles qu'on a voulu le dire, c'est qu'elle présenta l'excellent assemblage des saints qui jetèrent un si vif éclat sur ce siècle même, et des hommes qui brillèrent par une si éminente sagesse au concile de Trente <sup>78</sup>. »

Nous nous croyons donc en droit de repousser, avec M. Guizot, l'opinion des partisans et des amis de la réforme, « qui ont essayé de l'expliquer par le seul besoin de réformer en effet des abus existants dans l'Église », et qui « l'ont présentée comme un redressement des griefs religieux, comme une tentative conçue et exécutée de reconstituer une Église pure, l'Église primitive <sup>79</sup> ».

« À mon avis, dit l'éminent publiciste, la réforme n'a été ni une simple amélioration religieuse, ni le fruit d'une utopie d'humanité et de vérité <sup>80</sup>. »

Non, certes ! Les scandaleuses ignominies de la vie du réformateur, et le débordement d'ignorance, de vices, de barbarie, tant intellectuelle que morale, qui, d'après son propre aveu, fut le résultat le plus visible et le plus immédiat de ses doctrines, ne le démontrent que trop évidemment <sup>81</sup>.

Nous concluons donc : « Que, s'il existait des abus, ce que nous ne nions pas, l'intention de Luther ne fut jamais de les corriger, mais plutôt de s'en faire un prétexte pour abandonner la foi de l'Église, se soustraire au joug de l'autorité légitime, briser tous les liens de la discipline, et introduire par là le désordre et la licence <sup>82</sup>. »

Mais la prédication des indulgences, « ce vaste marché ouvert par l'Église sur la terre, où des moines avec force cris et plaisanteries faisaient valoir et offraient au rabais le salut des âmes <sup>83</sup> », ne voilà-t-il pas une explication péremptoire et plus que suffisante de la réforme ? Oui, sans aucun doute, mais à la condition toutefois que l'on prête une aveugle créance à toutes les sottises ou odieuses accusations qui pèsent depuis si longtemps sur la mémoire du prédicateur des indulgences. Or, nous espérons démontrer que les absurdités, les bouffonneries, les blasphèmes, les écarts de doctrine et les scandales de mœurs qu'on se plaît à imputer à Tetzels, sont autant d'audacieux mensonges, et ne sauraient, par conséquent, avoir motivé l'entreprise du prétendu réformateur ; ce sera là l'objet spécial de la seconde partie de notre travail. Ici, nous croyons pouvoir nous borner à quelques remarques.

Disons d'abord que les emportements de Luther contre la prédication des indulgences nous paraissent d'une bonne foi quelque peu suspecte. Dans un système théologique qui attribue la justification à la foi seule, et qui, déniait aux bonnes œuvres tout le mérite, n'y voit que des péchés mortels, l'indulgence n'avait évidemment pas de place ; elle était une impossibilité, voire même un crime. Mais elle n'était après tout, ni plus impossible, ni plus criminelle que les autres bonnes œuvres. Pourquoi donc la colère de Luther se tournait-elle exclusivement contre la prédication des indulgences ? Veut-il peut-être par une feinte adroite donner le change sur le motif réel de son emportement ? Et tant d'ignobles expressions contre Tetzels, le prédicateur des indulgences, ne s'adresseraient-elles en réalité qu'à Tetzels, le grand-inquisiteur, chargé comme tel de veiller à l'intégrité de la foi et à réprimer les écarts de la libre pensée d'alors ?

On nous objecte les scandales de la prédication des indulgences. Mais ce point capital est-il donc placé hors de toute contestation ? Voici ce que répond Jurgens :

« Quand nous lisons ce que l'on reproche à Tetzl, nous nous sentons, pour l'honneur du cœur et de l'esprit humain, pour celui de la chrétienté, de la nation, du monde, des princes contemporains et séculiers, qui tolérèrent un pareil scandale, vivement porté à croire que l'on exagère, tant que les témoignages les plus irrécusables n'auront pas exclu la possibilité du doute <sup>84</sup>. »

Or, que penser d'une accusation qu'un panégyriste de Luther, son plus savant biographe, n'estime pas tellement irrécusable qu'on ne puisse en douter, et à laquelle le réformateur lui-même ne semble pas avoir ajouté foi ? En effet, dans une lettre qu'Emser avait eue en sa possession <sup>85</sup>, et qui s'est perdue malheureusement, Luther s'exprime ainsi en parlant de Tetzl :

« Il n'a nul sujet de se chagriner, la chose n'ayant pas été commencée à cause de lui ; l'enfant a un tout autre père. »

Ce ne furent pas conséquemment les excès de la prédication de Tetzl qui donnèrent naissance à la réforme luthérienne ; *cet enfant avait un autre père* ; il provenait en ligne directe du ferment hérétique dont son auteur était depuis longtemps imprégné.

Il paraît singulier que Luther, hérétique depuis neuf ans déjà, ait tant tardé à venir à une rupture ouverte. Le passage suivant, que nous trouvons dans le pamphlet d'Emser déjà mentionné, et qui n'a pas été démenti, donne, croyons-nous, le mot de cette apparente énigme.

« Ainsi, beaucoup de gens savent que quelqu'un de son Ordre (il parle de Luther) a dit souvent, et en plus d'un endroit, que s'il savait un prince qui voulût le protéger, il ferait voir beau jeu au pape, aux évêques et à la prêtraille <sup>86</sup>. »

On le voit, ce n'est pas la volonté de rompre avec l'Église qui fait défaut au novateur, c'est le courage. Peu désireux de la gloire du martyr, il veut être hérésiarque impunément et à coup sûr. Aussi, ne jette-t-il le masque que lorsqu'il a obtenu, par les bons soins de Spalatin, la faveur de l'électeur Frédéric, et avec elle la

certitude que la protection de ce prince le mettra à couvert des peines édictées contre l'hérésie par les lois du Saint-Empire.

La prédication des indulgences qui se faisait en ce moment lui offrit le prétexte qu'en d'autres circonstances lui eût fourni indifféremment tout autre point de foi ou de pratique. Car il ne lui fallait qu'un prétexte, et c'est ce qui explique à notre sens que Luther, sur des on-dit, dont il ne se donne pas même la peine de vérifier l'exactitude, se soit rué contre une doctrine à laquelle pourtant il avoue ne rien comprendre.

Résumons. Luther était hérétique : il enseignait, prêchait, propageait l'erreur plusieurs années avant la querelle des indulgences. Il rompit ouvertement avec l'Église, aussitôt qu'il crut pouvoir le faire impunément. La prédication des indulgences fut pour lui un prétexte de circonstance, le ressentiment contre les Dominicains un stimulant très accessoire ; quant à l'intention de corriger les abus, les écrivains protestants l'ont prêtée après coup au réformateur ; il ne l'eut certainement pas. Telle est la vérité.

## II

Les écrivains de la Réforme ont tracé de Jean Tetzel un portrait hideux. « Un personnage attirait surtout l'attention des spectateurs dans ces ventes (d'indulgences). C'était celui qui portait la grande croix rouge, et qui était chargé du principal rôle. Revêtu de l'habit des Dominicains, il se présentait avec arrogance. Sa voix était retentissante, et il semblait encore plein de force, quoiqu'il eût déjà atteint sa soixante-troisième année. Cet homme, fils d'un orfèvre de Leipzig nommé Diez, s'appelait *Jean Diezel* ou *Tetzel*. Il avait étudié dans sa ville natale, avait été fait bachelier en 1487, et était entré deux ans après dans l'ordre des

Dominicains. De nombreux honneurs s'étaient accumulés sur sa tête. Bachelier en théologie, prieur des Dominicains, commissaire apostolique, inquisiteur, *hæreticæ pravitatis inquisitor*, il n'avait cessé depuis l'an 1502 de remplir l'office de marchand d'indulgences. L'habileté qu'il avait acquise comme subordonné l'avait bientôt fait nommer commissaire en chef. Il avait quatre-vingts florins par mois ; tous ses frais étaient payés ; on lui fournissait une voiture et trois chevaux ; mais ses gains accessoires, on le comprend sans peine, dépassaient de beaucoup son traitement. En 1507, il gagna en deux jours à Freiberg deux mille florins. S'il avait les fonctions d'un charlatan, il en avait aussi les mœurs. Convaincu à Innsbruck d'adultère et de conduite déhontée, il fut près d'expié ses vices par sa mort. L'empereur Maximilien avait ordonné qu'il fût mis dans un sac et jeté à la rivière. L'électeur Frédéric de Saxe, étant survenu, obtint sa grâce. Mais la leçon qu'il avait reçue ne lui avait pas donné plus de modestie. Il menait avec lui deux de ses enfants. Miltitz, légat du pape, cite ce fait dans une de ses lettres. Il eût été difficile de trouver dans tous les cloîtres de l'Allemagne un homme plus propre que lui au commerce dont on le chargea. À la théologie d'un moine, au zèle et à l'esprit d'un inquisiteur, il unissait la plus grande effronterie ; et ce qui lui facilitait surtout sa tâche, c'était l'art d'inventer de ces histoires bizarres par lesquelles on captive l'esprit du peuple. Tout moyen lui était bon pour remplir sa caisse. Enflant la voix et se livrant à une éloquence de tréteaux, il offrait à tout venant ses indulgences, et savait mieux qu'aucun marchand de foire faire valoir sa marchandise <sup>87</sup>.

« La mission terminée, les marchands se délassaient de leurs peines. L'instruction du commissaire général leur défendait, il est vrai, de fréquenter les cabarets et les lieux suspects ; mais ils se souciaient peu de cette interdiction. Les péchés devaient paraître bien peu redoutables à des gens qui en faisaient un si facile trafic. « Les quêteurs menaient une mauvaise vie, dit un historien

catholique romain <sup>88</sup> ; ils dépensaient dans les cabarets, dans les brelans et dans les lieux infâmes tout ce que le peuple retranchait de ses nécessités. » On assure même que lorsqu'ils étaient dans les cabarets, il leur arrivait déjouer aux dés le salut des âmes <sup>89</sup>. »

Ces accusations sont graves, et si l'on ne peut guère s'étonner de se trouver en présence d'un moine parjure à ses vœux, impudique et charlatan, la biographie des premiers réformateurs ne nous ayant que trop familiarisés avec ce type abject, l'on a cependant quelque droit d'être surpris qu'un pareil homme ait pu prêcher les indulgences et exercer les fonctions d'inquisiteur, sans que ni les évêques, ni les princes, ni surtout les peuples, témoins journaliers de ses scandales, aient eu la pensée d'y mettre un terme.

S'expliquerait-on d'ailleurs, qu'à une époque, où les passions antireligieuses et révolutionnaires se déchaînaient avec tant de fureur contre le clergé et notamment contre les ordres religieux, l'électeur de Mayence eût commis la maladresse de confier la charge de prêcher les indulgences à un moine crapuleux, imbécile et bouffon ? N'eût-ce pas été compromettre de propos délibéré le succès d'une prédication qui devait cependant lui tenir à cœur, soit qu'il l'envisageât au point de vue des avantages spirituels qu'en retirerait le peuple chrétien, soit qu'il la considérât comme une simple opération financière ?

Mais nous avons en faveur de Tetzels mieux que ces présomptions, qui sont loin pourtant d'être sans valeur. Nous établirons par des preuves positives que les accusations articulées contre lui sont de pures inventions que, depuis trois siècles et demi, les faiseurs d'histoires réformées se transmettent, avec une fidélité digne d'une meilleure cause, comme une invariable consigne.

Afin de procéder avec ordre, nous diviserons cette étude en trois parties.

Dans la première, nous esquisserons la biographie de Tetzels et nous nous attacherons à réfuter les fables aussi sottes qu'infâmes par lesquelles on s'est efforcé de déshonorer sa mémoire.

La seconde nous montrera Tetzels aux prises avec Luther, pendant la querelle des indulgences.

Enfin nous nous occuperons du trop fameux tarif, d'après lequel Tetzels vendait, dit-on, le pardon des péchés.

## I.

Jean Tetzels naquit à Leipzig, au commencement de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Comme il annonçait beaucoup de talent, son père, bourgeois aisé, qui exerçait la profession d'orfèvre, ne négligea rien pour lui faire donner une éducation libérale. « Car, dit Vogel <sup>90</sup>, de même que l'ortie, selon le proverbe connu, pique de bonne heure, ainsi se manifestèrent chez Tetzels, dès sa jeunesse, de belles qualités du cœur, un esprit ouvert, une raison précoce, une mémoire excellente, une élocution facile, un jugement pénétrant ; et il n'y a pas de doute, continue l'historien, que s'il n'avait abusé de tant de dons heureux qui, du reste, ne pouvaient que se perfectionner par un exercice continuel, ils ne lui eussent assuré un nom glorieux auprès de la postérité. »

Entré, en 1484, à l'Université de sa ville natale, il s'appliqua avec zèle à l'étude de la grammaire, de la rhétorique, des sciences philosophiques et théologiques. Mais ce fut l'art de la parole qui eut ses prédilections ; il en approfondit les préceptes avec un succès peu commun, sous la direction du célèbre Conrad Koch, surnommé Wimpina <sup>91</sup>. Les leçons de cet habile rhéteur avaient naturellement pour objet la partie théorique de l'art oratoire, la composition, le style, le débit, le geste ; quant à l'application pratique des principes qui lui étaient enseignés, Tetzels l'étudiait dans les sermons des Dominicains qu'il suivait assidûment <sup>92</sup>.

Reçu bachelier en philosophie (14 septembre 1487) le sixième sur cinquante-six <sup>93</sup>, l'élève de Wimpina voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir ; mais soit que les prédications qu'il avait entendues l'eussent disposé favorablement pour l'ordre des Frères prêcheurs, soit que la mort de ses parents lui eût inspiré des pensées plus sérieuses <sup>94</sup>, il renonça, deux ans après sa promotion, aux lettres profanes et à ses belles espérances, pour se vouer à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance sous la sévère discipline de la règle dominicaine <sup>95</sup>.

Ce n'est plus la gloire terrestre qui l'attire ; une plus noble ambition s'est emparée de son âme. Conformément aux vues qu'avait saint Dominique en fondant son ordre, il veut devenir prédicateur, mais un prédicateur vraiment populaire, ne se contentant pas de frapper l'air de phrases sonores, mais instruisant, ébranlant, convertissant les peuples. C'est pour se préparer à ce ministère qu'il s'appliquera désormais, avec un zèle infatigable et son succès accoutumé, à l'étude des saints Pères et des théologiens scolastiques <sup>96</sup>.

« On ne saurait donc admettre, dirons-nous avec Vogel, bien que ce soit l'opinion généralement reçue, que Tetzl ait été un idiot ou un ignorant, un *fraterculus ignobilis*, c'est-à-dire un moine sans capacité, sans culture et sans vocation. Il ne fut pas non plus un pauvre hère, dépourvu d'instruction, ni un âne grossier et ignare. Jean Lindner, appelé *le moine de Pirna*, le juge beaucoup plus équitablement, en le plaçant parmi les savants docteurs et les hommes distingués sortis en grand nombre du couvent dominicain de Saint-Paul à Leipzig <sup>97</sup>. »

La charge d'inquisiteur dont Tetzl était revêtu fournit à l'historien que nous citons un argument qui lui semble péremptoire en faveur de sa vaste et solide science. « Un inquisiteur d'hérésie, dit-il, en s'appuyant du témoignage de Bernard Lutzelbourg <sup>98</sup> et du théologien Daniel Cramer <sup>99</sup>, doit être savant et expérimenté ; il doit briller dans la science

théologique, non moins que dans celle du droit. Si donc, conclut-il, Tetzels avait été un moine dépourvu d'instruction, de jugement et d'expérience, l'archevêque Albert de Mayence ne lui eût pas confié les fonctions de commissaire et d'inquisiteur, et le pape Léon X l'eût beaucoup moins encore investi de la charge de nonce ou de légat pontifical <sup>100</sup>. »

Il est vrai qu'un instant, égaré par ses préoccupations de sectaire, le biographe semble insinuer timidement et sans preuve d'aucune sorte, que Tetzels pourrait bien avoir obtenu ces hautes fonctions par des moyens simoniaques ; mais, revenant tout aussitôt à des sentiments plus honnêtes, il avoue que la simonie n'eut très certainement aucune part aux honneurs académiques qui lui furent conférés ; qu'au contraire, ses promotions successives aux grades de bachelier en philosophie et en théologie, de même que le doctorat théologique auquel il parvint plus tard, furent incontestablement une suite et une preuve de ses solides connaissances en théologie et en droit canon <sup>101</sup>.

En présence de ces témoignages, d'autant plus décisifs qu'ils sont rendus par les adversaires de notre foi à un pauvre moine, dont les haines protestantes ont fait leur bouc émissaire, il nous sera permis sans doute d'affirmer que Tetzels ne méritait en aucune façon le reproche d'ignorance qui pèse sur lui depuis si longtemps, et que sa « théologie de moine », à l'endroit de laquelle M. Merle d'Aubigné affecte de si superbes dédains, pouvait, à tout prendre, figurer sans honte à côté de la science, d'ailleurs grandement surfaite des prétendus réformateurs.

S'il se montre plein de mépris pour la théologie monacale du prédicateur des indulgences, l'historien de la Réformation apprécie moins favorablement encore son éloquence. Il fait de lui un véritable bouffon de foire. Comme si c'était chose vraisemblable qu'un homme comme Tetzels, théologien savant, familiarisé avec les saints Pères, rompu aux règles de la rhétorique, doué, en outre, d'un talent oratoire peu ordinaire, n'ait eu qu'une éloquence de

tréteaux, se réduisant en définitive à l'art d'inventer de ces « histoires bizarres, par lesquelles on captive l'esprit du peuple ». M. Merle d'Aubigné ne devrait pourtant pas ignorer que des écrivains protestants, en assez grand nombre, plus rapprochés des lieux et des événements et, par conséquent, plus dignes de créance, ont porté, sur les dons oratoires du célèbre prédicateur d'indulgences un jugement bien différent. C'est ainsi que Budæus<sup>102</sup> fait l'éloge de son éloquence et remarque qu'elle le mettait en grand relief auprès du peuple ; Tobie Schmidt<sup>103</sup>, Petræus<sup>104</sup> et Feller<sup>105</sup> nous apprennent de leur côté qu'il prêchait avec tant d'énergie, d'autorité et d'éloquence, que ses auditeurs étaient entraînés et qu'on le préférait à tous les autres prédicateurs.

Pouvait-il en être autrement, puisque les historiens protestants qui s'occupent de lui, tout en lui attribuant les plus monstrueuses énormités, sont néanmoins forcés de convenir que Tetzl possédait à un haut degré toutes les qualités qui font l'orateur populaire<sup>106</sup>. Ce sont eux, en effet, qui nous apprennent qu'il était d'un esprit fin et pénétrant<sup>107</sup>, d'une mémoire heureuse<sup>108</sup>, d'une merveilleuse facilité d'élocution<sup>109</sup>, et qu'à ces avantages il joignait un port majestueux<sup>110</sup>, une voix sonore<sup>111</sup>, une action animée<sup>112</sup>, une gravité imposante<sup>113</sup>, une douceur admirable<sup>114</sup> et une affabilité qui lui gagnait tous les cœurs<sup>115</sup>.

Nous croyons en conséquence pouvoir nous associer pleinement au jugement porté par GROENE. « Tetzl, dit-il, était un de ces hommes qui ne sauraient rester dans l'ombre, quelle que soit la position qui leur est assignée dans le monde. Comme Dominicain, il devint un prédicateur de grand renom et inquisiteur ; avec moins de piété et d'humilité, il eût été peut-être un Luther ; transporté sous le ciel de l'Italie, au milieu des luttes ardentes de la république florentine, il eût pu devenir un Savonarole<sup>116</sup>.

## II.

Conformément aux anciennes prescriptions canoniques qui étaient encore en vigueur à cette époque, Tetzl fut ordonné prêtre à l'âge de trente ans <sup>117</sup>, par l'évêque de Merseburg, Thilo de Trotha <sup>118</sup>. « Il célébra la première messe à Leipzig, puis resta encore quelques années dans son couvent, priant, jeûnant, veillant, disant la messe et prêchant <sup>119</sup> » dans l'église de sa communauté et dans les localités de la banlieue <sup>120</sup>. C'est seulement du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle que date, à proprement parler, son activité comme prédicateur populaire.

Alexandre VI venait de promulguer la grande indulgence jubilaire que Raymond, évêque de Gurk, cardinal du titre de *Sainte-Marie-la-Neuve*, fut chargé de publier en Allemagne <sup>121</sup>. Par sa bulle du 9 décembre 1500 <sup>122</sup>, le Souverain Pontife avait dispensé les fidèles de l'obligation de faire le voyage de Rome pour gagner l'indulgence, mais à la condition expresse de subvenir, moyennant leurs aumônes, aux frais de la guerre que les Vénitiens et les Hongrois faisaient au sultan des Turcs, Bajazet II <sup>123</sup>. D'après le moine de Pirna <sup>124</sup>, « Tetzl prêcha ce jubilé à Naumburg, Leipzig, Magdebourg, Zwickau, Bautzen, Görlitz, Halle et en beaucoup d'autres villes, bourgs et villages de la Misnie, de la Thuringe, de la Basse-Saxe et de la Haute-Lusace ». Bien que le texte que nous venons de citer ne comporte guère une conclusion aussi précise, on convient cependant généralement que ses supérieurs, qui avaient eu occasion d'apprécier son mérite, l'envoyèrent, vers la fin de 1501 ou au commencement de 1502, faire son début à Zwickau. Dans cette ville, son éloquence pleine d'onction et de force le mit en grande faveur, non seulement auprès du peuple <sup>125</sup>, mais encore chez les religieux qui, par une distinction qu'on prisait vivement en ce temps, le nommèrent membre d'honneur de leurs communautés <sup>126</sup>. Jürgens convient que Tetzl obtint beaucoup de succès à Zwickau, mais il ne peut

s'empêcher d'ajouter qu'il y donna aussi une preuve de son impudence et de son talent d'exploiter par la tromperie, au profit de sa cupidité et de sa gourmandise, sa position cléricale et la piété abêtie des populations <sup>127</sup>.

Cette accusation, si brutalement formulée par Jürgens, nous met, pour la première fois, en face d'un de ces contes par lesquels la mémoire de Tetzels est restée salie jusqu'à nos jours. Ces contes sont bien ridicules : la sottise, la contradiction, l'in vraisemblance, la mauvaise foi s'y coudoient à chaque ligne ; cependant, l'historiographie hérétique ne se lassant pas de les reproduire comme d'incontestables vérités, nous croyons de notre devoir de les soumettre, une fois au moins, à une discussion quelque peu approfondie <sup>128</sup>.

Voici en quels termes l'historiette à laquelle Jürgens fait allusion, est racontée par Seckendorf <sup>129</sup>.

Tetzels exerçait à Zwickau les fonctions de prédicateur avant qu'il fût chargé de la vente des indulgences. S'étant un jour invité à souper chez son sacristain, celui-ci s'en défendit, alléguant sa pauvreté. Alors Tetzels lui ordonna d'aller voir quel était le saint qui se trouvait inscrit au calendrier pour le lendemain. Il lui fut rapporté que c'était Juvénal, saint peu célèbre. Je saurai bien le rendre célèbre, répliqua le prédicateur, et, s'adressant au sacristain, il lui enjoignit de faire sonner le lendemain toutes les cloches, ainsi que cela se pratiquait aux grandes solennités. Le peuple accourt ; *pendant la messe, qu'il a soin de faire célébrer solennellement* sur un autel placé vis-à-vis de la chaire, Tetzels commence à prêcher en ces termes : « J'ai à vous communiquer une chose au sujet de laquelle vous ne sauriez rester dans l'ignorance, sans préjudice de votre salut. Vous savez très bien que nous avons depuis longtemps invoqué beaucoup de saints, mais ils commencent à vieillir et sont las de nous écouter et de nous accorder leurs faveurs. Aujourd'hui nous célébrons la mémoire de Juvénal, peu connu, il est vrai, jusqu'à ce jour ; mais ayez

confiance, ce nouveau saint, joyeux du culte que vous commencez à lui rendre, en sera d'autant plus disposé à vous porter de prompts secours. Ce fut un très saint martyr qui versa son sang très innocent. S'il vous tient à cœur d'entrer en participation de son innocence auprès de Dieu, faites aujourd'hui preuve de libéralité en son honneur. Que les notables donnent l'exemple et que tous déposent généreusement leurs offrandes sur l'autel, durant cette messe solennelle.» Pour obtenir plus sûrement le résultat qu'il avait en vue, il resta en chaire, prêchant et examinant en même temps ce que chacun donnait. Il avait du reste pris la précaution de placer aux portes des hommes de confiance qui ne laissaient sortir que ceux qui avaient donné leur aumône. Enfin il descendit de chaire, offrit lui-même une petite pièce d'argent et, s'approchant du sacristain, lui dit à l'oreille : « En voilà bien assez pour faire un bon souper. »

On vient d'entendre l'accusation, voici notre réponse :

1<sup>o</sup> Ni Luther lui-même, ni les autres écrivains hérétiques de cette période, tels que Mélanchton, Camérarius, Mathésius, Myconius, tous contemporains de Tetzels, ne disent mot de cette farce scandaleuse, qui aurait si utilement servi leur cause et qu'ils n'auraient certainement pas négligée, si elle avait eu lieu réellement. Tobie Schmidt est le premier qui la raconte dans sa *Chronique de Zwickau*, publiée en 1656. Il l'avait trouvée dans les sermons d'un certain Strigénitius, sur le prophète Jonas. Seckendorf et Vogel l'empruntèrent à Schmidt, et ils furent copiés à leur tour par les *historiens* (!) qui vinrent après eux.

Tetzels devra donc être réputé coupable, parce que cent trente-sept ans après sa mort, un chroniqueur crédule, s'étayant du témoignage isolé d'un prédicant inconnu <sup>130</sup>, a formulé contre lui une accusation dont il ne se rencontre aucune trace chez les auteurs contemporains ? Ainsi le veut la justice de l'histoire protestante, si contraire que soit un pareil procédé à toute loyauté

et à toute justice. Mais est-on tenu d'y regarder de si près, quand il s'agit d'un catholique, d'un moine et surtout de Tetzl ?

2° C'est avant que d'être *crieur d'indulgences* <sup>131</sup> que Tetzl aurait joué cette farce sacrilège. Comme il ne quitta son couvent qu'à l'entrée du siècle <sup>132</sup>, et qu'il se trouva chargé de la publication de l'indulgence jubilaire dès la fin de 1501 ou au commencement de 1502, le fait en question ne pourrait s'être passé qu'en 1500 ou dans les premiers mois de l'année suivante. Mais à qui fera-t-on croire que le prédicateur, reparaisant à Zwickau après un semblable scandale et parlant aux auditeurs, si grossièrement dupés par lui, il y avait à peine quelques mois, eût obtenu le succès prodigieux que ses biographes protestants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de constater ?

D'ailleurs, le manuscrit du moine de Pirna, l'unique source contemporaine que l'on cite pour cette période de la vie de Tetzl, ne mentionne pas ce premier séjour qu'il aurait fait à Zwickau. Il y est dit simplement : « Jean Tetzl prêcha l'indulgence jubilaire à Naumburg, Leipzig, Magdebourg, Zwickau, Bautzen, Görlitz, Halle, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits. » Nous ne saurions donc admettre que Tetzl ait résidé à Zwickau avant d'être *crieur d'indulgences* ; il nous paraît au contraire évident que le conte malpropre qu'on rattache à ce prétendu séjour n'a été inventé et placé à cette date, passablement vague, qu'afin d'imprimer une note infamante au début du célèbre missionnaire dominicain et de rendre ainsi plus croyables les calomnies que l'on tenait en réserve pour le temps de sa lutte avec Luther.

3° Tetzl n'était pas un hypocrite, aucun de ses ennemis ne lui a fait ce reproche ; ce n'était pas non plus, comme l'évènement l'a prouvé, un de ces moines libres-penseurs, attendant avec impatience, derrière les grilles de leur cloître, la prédication d'un évangile dégagé du sixième commandement, pour se parjurer et devenir réformateurs ; il était au contraire pieux <sup>133</sup>, grave <sup>134</sup>, austère <sup>135</sup>, par cela même strict observateur de la règle, et portait

à la foi, aux préceptes et aux institutions de l'Église catholique un attachement si sincère, que la vue des progrès du luthéranisme lui brisa le cœur <sup>136</sup>. Or, que dès son entrée dans la carrière de prédicateur, un homme de cette trempe de caractère ait passé d'un seul bond des sentiments d'une foi ardente à un persiflage impie du culte des saints, des rigueurs de la mortification à une crapule sans dignité, d'une gravité imposante à la plus triviale bouffonnerie <sup>137</sup> ; voilà en vérité un miracle psychologique auquel le fanatisme protestant est seul de force à donner croyance.

Du reste, même en supposant que le pieux, le grave, l'austère Tetzl eût été capable d'enfreindre pour un souper les plus positives prescriptions de la règle de son ordre <sup>138</sup>, y a-t-il apparence qu'il eût voulu être le convive d'un sacristain besogneux, lui, le prédicateur aimé et admiré, que les plus notables habitants de la ville se fussent, sans aucun doute, fait une fête de recevoir à leur table ?

4<sup>o</sup> Seckendorf insinue, Vogel de son côté affirme carrément que saint Juvénal est un produit de l'imagination inventive de Tetzl <sup>139</sup> et ils ne savent trouver de termes assez virulents <sup>140</sup> pour flétrir cet attentat contre un culte qu'ils abhorrent pourtant comme une abominable idolâtrie <sup>141</sup>.

Quel malheur qu'une indignation si vertueuse et si conséquente aux principes protestants soit dépensée en pure perte !

Car de fait, Tetzl n'avait pas à inventer saint Juvénal, puisqu'il existe au martyrologe romain, sous la date du *trois* et du *sept* mai, deux saints portant ce nom, l'un martyr, que ne mentionnent ni le missel, ni le bréviaire ; l'autre, évêque et confesseur, dont il est fait mémoire à la sainte messe et à l'office canonial.

Ce qui est bien plus étonnant que l'invention supposée de Tetzl, c'est la découverte que le sacristain de Zwickau fit dans son calendrier d'un saint Juvénal, martyr, qui ne s'y trouvait pas

et ne pouvait pas s'y trouver, par la raison que, n'ayant pas de place dans la liturgie, il n'avait pas à figurer dans le calendrier ecclésiastique <sup>142</sup>.

Une autre chose non moins surprenante, c'est la bizarre obstination de Tetzels à glorifier comme martyr un saint que le martyrologe, qui était lu journellement à l'office choral de son couvent <sup>143</sup>, que le bréviaire et le missel, dont il faisait apparemment usage, s'accordent à appeler confesseur.

Le martyr Juvénal étant après tout un saint de bon aloi, il semble que Tetzels eût pu le louer sans encourir par ce fait le reproche de faussaire et sans mériter les grossières injures qu'on lui prodigue.

Notons encore que Tetzels n'avait pas besoin de faire tant de frais d'imagination pour rendre célèbre saint Juvénal. Ce saint n'était pas un inconnu, même pour le peuple, puisque nous trouvons sa vie, racontée avec une grande abondance de détails, dans les hagiographies populaires du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>144</sup>.

5<sup>o</sup> Nous n'avons plus qu'un mot à dire relativement à la mise en scène de cette inepte comédie.

Seckendorf termine le ridicule appel à la générosité des fidèles de Zwickau, qu'il place dans la bouche de Tetzels, par ces mots : « Que tous déposent généreusement leurs offrandes sur l'autel *durant cette messe solennelle (in hac missa solemni)* » ; puis il ajoute : pour obtenir plus sûrement le résultat qu'il avait en vue, il resta en chaire, continuant à prêcher (*hortator et spectans*), et observant en même temps ce que chacun donnait, etc.... Or, se figure-t-on ce moine grave, macéré par les jeûnes et les veilles <sup>145</sup>, avec sa tête d'anachorète <sup>146</sup>, criant et gesticulant en chaire, au milieu des chants d'une messe solennelle, observant d'un œil ce que l'on donne, surveillant de l'autre ceux qu'il a placés aux portes, descendant ensuite pour aller déposer lui-même un semblant d'offrande et chuchoter à l'oreille d'un sacristain !

On a honte de relever d'aussi invraisemblables sottises, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'impertinente mauvaise foi des écrivains qui les racontent, ou de la niaise crédulité du populaire protestant, lettré et illettré, qui s'en repaît avec foi et délices depuis deux siècles.

Vogel<sup>147</sup> a altéré le récit de Seckendorf en deux points essentiels : il a supprimé les mots : « *in hac missa solemni* », puis encore le mot « *hortator* » ; il sentait sans aucun doute que c'était pourtant une chose par trop ridicule de faire prêcher Tetzels pendant les chants d'une messe solennelle. La correction est d'un homme sensé, assurément, mais le conte ainsi manipulé en devient-il plus vraisemblable ?

En présence de toutes ces impossibilités, de toutes ces contradictions et altérations, nous pensons être en droit de conclure que l'histoire rapportée, sur la foi de Strigénitius, par Schmidt, Seckendorf, Vogel et leurs copistes, est apocryphe. Le dessein de ridiculiser le dogme catholique de l'invocation des élus, dessein qu'on ne saurait raisonnablement prêter à Tetzels, s'y révèle trop ouvertement pour que le moindre doute puisse exister sur sa provenance. C'est une fable protestante, imitée, suivant toute apparence, d'une de ces farces plus ou moins spirituelles (*Pfaffenschwänke*) qui, sous le nom d'Amis, l'abbé de Trameys, en Angleterre<sup>148</sup>, de Wigand, le curé de Kalenberg<sup>149</sup> et d'autres, jouirent d'une si grande popularité dans tout le cours du Moyen Âge. Inoffensives d'abord et n'ayant d'autre objet que de faire rire, ces facéties se changèrent vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle en satires implacables à l'encontre des vices de certains membres du clergé et devinrent, soit immédiatement avant, soit durant l'ère de la Réforme, entre les mains du fanatisme irrégulier ou protestant, autant d'armes empoisonnées contre l'Église<sup>150</sup>.

Merle d'Aubigné ne reproduit pas la fable de Strigénitius ; elle lui aura semblé trop sottement ourdie pour figurer dans la *savante et véridique Histoire de la Réformation*. Mais il en rapporte une

autre qui paraît mieux répondre aux exigences de la science protestante. Elle respire en effet une haine plus réfléchie, le persiflage du dogme catholique y est d'un grotesque plus indécent, le rôle de Tetzl d'une bouffonnerie plus odieuse et, par une correction perfide du récit de Strigénitius, elle arrive à imprimer une flétrissure, non seulement aux moines, en la personne de Tetzl, mais aussi au clergé séculier dans la personne des chapelains et des clercs qu'elle substitue au sacristain de Zwickau.

Écoutons maintenant l'historien de la Réformation :

« Tetzl avait érigé à Zwickau la croix rouge des indulgences, et les bons paroissiens s'étaient hâtés de faire sonner au fond de la caisse l'argent qui devait les délivrer. Il s'en allait la bourse pleine. La veille de son départ, les chapelains et leurs acolytes lui demandèrent un repas d'adieu. La demande était juste. Mais comment faire ? L'argent était déjà compté et scellé. Le lendemain matin, il fait sonner la grosse cloche. La foule se précipite dans le temple ; chacun pense qu'il est arrivé quelque chose d'extraordinaire, puisque la station était terminée. « J'étais résolu, dit-il, à partir ce matin, mais la nuit dernière j'ai été réveillé par des gémissements, j'ai prêté l'oreille..... c'était du cimetière qu'ils venaient.... Hélas ! c'est une pauvre âme qui m'appelle, et qui me supplie instamment de la délivrer du tourment qui la consume ? Je suis donc resté un jour de plus, afin d'émouvoir à compassion les cœurs chrétiens en faveur de cette âme malheureuse. Moi-même je veux être le premier à donner, mais qui ne suivra pas mon exemple, sera digne de la condamnation. » Quel cœur n'eût pas répondu à un tel appel ? Qui sait d'ailleurs, quelle est cette âme qui crie dans le cimetière ? On donne avec abondance et Tetzl offre aux chapelains et à leurs acolytes un joyeux repas, dont les offrandes présentées en faveur de l'âme de Zwickau servent à payer les frais <sup>151</sup>.

Merle d'Aubigné, en sa qualité d'historien exact et véridique, s'est cru dans l'obligation de supprimer la fin du discours de

Tetzel, donnée par Vogel dans les termes que voici : « Ceux qui ne donneront pas, montreront ainsi qu'ils n'ont aucune pitié de la pauvre âme et qu'ils sont eux-mêmes noyés dans le péché qu'elle expie : ceux qui sont mariés déclareront par là qu'ils sont adultères, ceux qui ne sont pas mariés se révéleront comme gens de mauvaise vie. » Et tel fut, suivant Vogel, le succès de cette belle pèroraison, que tout le monde s'empressa d'aller à l'offrande ; ceux qui n'avaient pas d'argent, en empruntèrent, ne voulant pas être considérés comme adultères <sup>152</sup>.

On le voit, ce conte n'est guère autre chose qu'une variante de celui de Strigénitius, qu'il répète du reste dans ses principales circonstances. Aussi pouvons-nous en faire prompte justice. Disons d'abord, qu'inconnue aux auteurs contemporains de la Réforme, en désaccord complet avec le caractère de Tetzel, cette historiette a pour unique garant un certain Pétrejus <sup>153</sup>, que les lauriers de Strigénitius empêchaient vraisemblablement de dormir. Du livre oublié de Pétrejus elle a passé dans la biographie de Vogel, dans les *Reformations-Acta* de Loescher et dans les œuvres de Luther, où Merle d'Aubigné dit en avoir fait la découverte.

Que si nous nous enquérons de la date précise du fait, Vogel, qui passe sans transition de la fable de Strigénitius à celle de Pétrejus, nous répond : « que Tetzel pratiqua ce tour avant son départ de Zwickau <sup>154</sup> ». De la sorte, les deux faits seraient contemporains et devraient être reportés l'un et l'autre à une époque où, comme nous l'avons établi plus haut, Tetzel ne se trouvait pas à Zwickau. Pétrejus et Merle d'Aubigné prétendent, de leur côté, que la chose arriva « lorsque Tetzel, ayant vendu durant beaucoup de jours son indulgence à Zwickau, se disposait à en partir <sup>155</sup>. » Mais ils se gardent bien de préciser quelle indulgence Tetzel avait *vendue* : était-ce l'indulgence jubilaire de 1502, ou l'indulgence de 1504, accordée en faveur des chevaliers teutoniques, ou enfin l'indulgence de 1514, donnée pour la construction de Saint-Pierre ?

Jürgens est, il est vrai, plus précis ; il place le fait en 1512 <sup>156</sup> ; malheureusement pour l'authenticité de la date et du fait, Vogel affirme très positivement que, de l'année 1512 à l'année 1514, Tetzels fut absent des pays saxons <sup>157</sup>.

Qu'on nous permette une dernière remarque.

N'y a-t-il pas lieu d'être surpris qu'au XVI<sup>e</sup> siècle il se rencontre encore à Zwickau des altaristes <sup>158</sup> ou acolytes <sup>159</sup> qui sont clercs <sup>160</sup> ? Cet anachronisme ne prouverait-il pas que la fable de Pétrejus prit naissance à une époque où les clercs des ordres inférieurs remplissaient encore, à peu près généralement, les fonctions qui étaient, au siècle de la Réforme, dévolues depuis plusieurs centaines d'années aux laïques <sup>161</sup> ? Cette fable est donc bien antérieure à Tetzels et doit être considérée comme une de ces histoires facétieuses dont on s'égayait au Moyen Âge, longtemps avant que le *Stricker*, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les eût recueillies de la bouche du peuple, pour en composer son livre *Der Pfaff Amis*.

### III.

La réputation de Tetzels, comme prédicateur populaire, était faite désormais. Les succès qu'il avait obtenus, en prêchant l'indulgence jubilaire d'Alexandre VI, avaient eu un si grand retentissement, il exerçait sur l'esprit de ses auditeurs un empire si extraordinaire par son argumentation incisive, sa parole imagée, sa voix pénétrante, son geste plein d'animation <sup>162</sup>, qu'Arcimboldi, chargé par Jules II de publier une indulgence en faveur de l'ordre teutonique, s'empressa de s'adjoindre, comme sous-commissaire, un prédicateur jouissant d'un tel renom d'éloquence <sup>163</sup>.

Alexandre II, grand-duc de Lithuanie et roi de Pologne, avait épousé la fille d'Ivan III, Vasilievitch I<sup>er</sup>, czar de Russie <sup>164</sup>. La

princesse se plaignant qu'on ne lui laissait pas le libre exercice de sa religion, Ivan, poussé par son zèle religieux et surtout par ses désirs d'agrandissement, fit ravager les parties méridionales de la Lithuanie par Mengli-Ghirai, khan des Tartares de Crimée <sup>165</sup>, pendant qu'il attaquait lui-même les possessions de son gendre, par trois côtés à la fois <sup>166</sup>. Le pape Alexandre VI, qui désirait avec ardeur la participation des Lithuaniens, des Polonais et même des Russes à la croisade qu'il méditait, fit d'inutiles efforts pour amener une réconciliation entre Ivan et le roi de Pologne <sup>167</sup>. Ce fut par suite de ces tentatives infructueuses qu'en 1504, Jules II accorda aux chevaliers teutoniques, qui étaient les alliés du grand-duc de Lithuanie, l'indulgence dont nous parlons, afin que moyennant les aumônes de la chrétienté ils fussent mis en état d'opposer une digue aux dévastations des hordes tartares et aux envahissements du schisme moscovite <sup>168</sup>.

Tetzel prêcha cette indulgence dans la Prusse, le Brandebourg et la Silésie <sup>169</sup>. Durant le cours de cette mission, les Dominicains de Glogau le choisirent pour prieur <sup>170</sup>, quoiqu'il fût à peine âgé de trente-quatre ans et, de plus, étranger à leur couvent ; le prieur-provincial n'hésita pas à confirmer l'élection. Ce fait ne témoigne-t-il pas l'estime qu'on faisait de la science, de la piété, de la gravité de ce moine si indignement vilipendé depuis trois siècles ? N'atteste-t-il pas l'admiration qu'excitait partout son éloquence, ainsi que la confiance qu'inspiraient à ses supérieurs ses lumières et sa vertu <sup>171</sup> ?

De retour dans la Saxe depuis 1507, Tetzel s'y employa à la prédication avec un zèle et un succès extraordinaires <sup>172</sup> ; Freyberg, petite ville de 6,000 âmes, où il passa deux jours, lui donna une aumône de 2,000 fl., non pas pour lui, comme l'insinue sottement et méchamment Merle d'Aubigné <sup>173</sup>, mais pour l'œuvre de la guerre sainte contre les Tartares mahométans et les Russes schismatiques. À Dresde, on se montra tellement avide d'entendre sa parole, que la plus grande église de la ville ne fut pas assez

spacieuse pour contenir la foule : il fallut que le duc Georges cédât un des appartements de son palais, afin que de la fenêtre le prédicateur pût être vu et entendu de l'immense multitude accourant à ses sermons <sup>174</sup>. Pirna ne l'accueillit pas avec un moindre enthousiasme <sup>175</sup>. Arrêtons-nous un instant à la réception qui lui fut faite à Leipzig <sup>176</sup> : quel intéressant spectacle que de voir le duc Georges lui-même, escorté du clergé suivi de toute la population, s'avancer au-devant de ce simple moine, le recevoir avec respect et le conduire processionnellement au couvent de Saint-Paul, où il rentrait, après cinq ans d'absence, dans sa pauvre cellule, avec la réputation du plus grand orateur de son pays !

Nous insistons à dessein sur ces détails, parce que de telles marques de déférence et d'honneur, de la part d'un pareil prince, nous semblent avoir, pour le jugement à porter sur Tetzl, une haute signification.

À une sagesse profonde, à une pureté de mœurs irréprochable, à une piété vraiment éclairée, Georges-le-Barbu, duc de Saxe, joignait toutes les autres vertus qui font les princes véritablement grands <sup>177</sup>. Attaché du fond des entrailles à la foi catholique qu'il défendait résolument en toute occurrence <sup>178</sup>, il n'entendait pas néanmoins encourir le reproche d'être un instrument servile aux mains du clergé et il donna plus d'une preuve d'indépendance à son endroit <sup>179</sup>. S'il ne lui échappait pas qu'il existait des abus dans l'Église, comme il y en avait toujours eu », il n'estimait pas pourtant « qu'il fallût pour cela se détacher du clergé ni surtout de la papauté dont Dieu avait investi saint Pierre et ses successeurs ; car, disait-il, si ballotté que puisse être la nacelle, elle ne sera pas submergée <sup>180</sup>. » Ce qui l'indisposait notamment, c'étaient les excès de certains prédicateurs d'indulgences et les vues intéressés qu'il soupçonnait, non sans injustice, d'être le véritable motif de ces prédications, et il s'en expliqua maintes fois en termes pleins d'amertume <sup>181</sup>.

Or, pour qu'un souverain du caractère de Georges, peu accessible aux influences étrangères, prévenu contre les prédicateurs d'indulgences, ennemi déclaré des prêtres charnels et des moines licencieux <sup>182</sup>, reçut d'une manière si honorable, un prédicateur d'indulgences, dans sa ville universitaire, ne fallait-il pas que la science de cet homme, que sa piété son désintéressement et sa conduite fussent au-dessus de tout soupçon ? Et si l'on réfléchit que deux ans plus tard, ainsi que nous le verrons, Georges, lui-même, confia au dominicain la prédication d'une indulgence, accordé par le pape dans un but d'utilité publique, on sera bien forcé d'en conclure, qu'à cette époque du moins, Tetzl ne pouvait être le moine bouffon et crapuleux que nous dépeignent les récits protestants.

Aussitôt après l'entrée triomphale que nous venons de décrire, Tetzl érigea la croix rouge d'indulgence dans l'église de Saint-Nicolas <sup>183</sup>. On se pressait en foule à ses sermons, dit Vogel <sup>184</sup>, et les aumônes furent abondantes. Suivant Hofmann, il y eut un concours si prodigieux, que les balcons des maisons durent servir de chaire au prédicateur <sup>185</sup>, afin que sa voix pût être entendue des masses populaires qui remplissaient la vaste place du marché.

De Leipzig, où il resta jusqu'en 1508, Tetzl alla à Naumburg, puis à Erfurt. Dans cette dernière ville s'éleva contre lui la première opposition. Ce fut comme le signal pour le déchaînement de ces rages hérétiques, qui s'acharneront désormais sur lui, et qui, se traduisant en calomnies atroces, empoisonneront sa vie, le feront descendre dans la tombe, le cœur brisé et cloueront son nom au poteau d'infamie.

Voici de quelle façon la chose est racontée par Flaccius Illyricus <sup>186</sup> :

« Il y a environ cinquante ans, vivait à Erfurt un chanoine, docteur en Écriture sainte et prédicateur de la cathédrale. Celui-ci reprochait souvent, et en termes fort vifs, au clergé son ignorance, sa paresse, sa mauvaise vie.

« Il condamnait l'indulgence, comme on en peut juger par ses propres paroles. Car en l'année 1508, le dimanche *Judica*, il publia de la manière suivante l'indulgence qui venait d'être apportée de Rome : « Chers amis, nous devons étaler aujourd'hui notre marchandise pour le dimanche de *Quasimodo*, mais il est venu ici un marchand étranger, ayant, dit-on, de meilleures marchandises que nous : quand il sera parti, nous viendrons, à notre tour, avec notre pacotille. »

L'envie <sup>187</sup> avait inspiré au docteur Sébastien ce sublime morceau d'éloquence qui lui mérita une place d'honneur dans le *Catalogue des témoins de la vérité évangélique* ; « car il était lui-même, aussi bien que ses collègues, autorisé à distribuer des indulgences <sup>188</sup> ».

Dans le cours de cette même année, Tetzl vint pour la première fois à Annaberg, où le peuple le reçut avec enthousiasme <sup>189</sup>. Comme il n'y existait pas de couvent de son ordre, il prit son logement chez Laurent Pflock, un des magistrats de la ville. C'était un homme riche, renommé pour sa sagesse et jouissant, à cause de cela, d'une grande considération <sup>190</sup>.

Les habitants d'Annaberg s'étaient montrés jusqu'à ce jour plus qu'indifférents à l'endroit des indulgences. Les Antonites de Lichtenberg, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, avaient inutilement essayé de les intéresser à l'œuvre pie en faveur de laquelle une indulgence leur avait été accordée <sup>191</sup>. Mais Tetzl était à peine arrivé qu'il remontra vivement aux bourgeois de la cité minière le tort qu'ils avaient de mépriser l'indulgence des Antonites ; et il sut s'insinuer si habilement dans les esprits, émouvoir si fortement les cœurs, opérer un revirement si complet dans les dispositions de ses auditeurs, qu'on vit accourir, au couvent des Antonites, de plus de six lieues à la ronde, des masses de dévots pèlerins, venant participer aux grâces si mal appréciées auparavant.

C'est Luther lui-même qui constate ce triomphe remporté par l'éloquence de son adversaire <sup>192</sup> ; il est vrai qu'il se dédommage aussitôt de ce mouvement d'équité par une de ces calomnies que sa haine contre le Dominicain lui souffle toujours à point nommé quand il vient à parler de lui. À l'en croire, Tetzl aurait reçu de l'argent des Antonites pour faire valoir leur indulgence <sup>193</sup>. Mais comme il ne donne de cette accusation ni garant, ni preuve, on se demande avec raison, comment il a eu connaissance de ce marché honteux, que certainement ni le prédicateur, ni ceux qui l'avaient corrompu, n'auront eu garde de divulguer ? On répondra peut-être que Wolfgang Reissenbusch, prélat de Lichtenberg, qui embrassa la Réforme en 1529, afin de prendre femme <sup>194</sup>, était ami de Luther et parfaitement à même de le renseigner à cet égard. Et quand il serait prouvé qu'il l'a fait, en serait-ce moins le témoignage isolé, très contestable, et, partant, peu décisif, d'un homme qui, pour colorer d'une apparence de légitimité sa double apostasie, avait, comme Luther lui-même, trop évidemment intérêt à dénigrer Tetzl et à calomnier l'Église ?

Qui ne comprend, du reste, que pour engager Tetzl à recommander l'indulgence des Antonites, il n'était nullement nécessaire qu'on le corrompît à prix d'argent ? Théologien savant, il connaissait le prix des indulgences et les avantages qu'elles procurent aux fidèles ; plein de zèle pour le salut des âmes, il était naturel qu'il exhortât les habitants d'Annaberg à ne pas négliger le pardon des Antonites ; il était, au surplus, convaincu, qu'en agissant de la sorte, il ne nuirait pas à ses prédications subséquentes, son expérience lui ayant appris qu'une fois touché par la grâce, l'homme ne marchande plus ni les bonnes œuvres, ni les sacrifices. À qui persuadera-t-on, d'ailleurs, que ce moine pieux et mortifié eût consenti, pour quelques florins d'or, à encourir l'excommunication, que les constitutions dominicaines prononcent contre les Frères faisant des gains illicites <sup>195</sup> ?

Luther est tellement aveuglé par la passion, qu'il ne recule pas même devant l'absurde. S'il fallait l'en croire, Tetzl aurait menacé les gens d'Annaberg de l'écroulement des puits et de la disparition des galeries de leurs mines, s'ils persistaient dans leur mépris des choses saintes<sup>196</sup>. Myconius, qui entendit le dominicain à Annaberg, ne connaît pas cette ridicule prophétie ; il est vrai qu'il en rapporte une autre, plus ridicule encore, s'il se peut : « Bourgeois d'Annaberg, se serait écrié le prédicateur, apportez, contribuez largement en faveur des indulgences, et toutes les montagnes qui environnent votre ville seront remplies d'argent pur<sup>197</sup>. »

À notre sens, le succès de Tetzl à Annaberg s'explique beaucoup plus naturellement par l'éloquence émouvante dont il possédait si bien le secret, que par ces invraisemblables sottises qui auraient plutôt compromis que favorisé l'effet de sa parole. Mais quand même Tetzl eût été capable de fouler aux pieds les prescriptions de sa règle, décrétant d'excommunication les prédicateurs qui débitent de fausses prophéties<sup>198</sup>, et leur interdisant de revenir aux lieux où le méfait a été commis<sup>199</sup>, l'on ne peut raisonnablement admettre que les mineurs d'Annaberg, si crédules qu'on les suppose, n'auraient pas fini par reconnaître qu'ils étaient dupes d'une sacrilège mystification ; et dans ce cas, le missionnaire revenant dans leur ville en 1510 et en 1517, y aurait-il encore trouvé chez le sénateur Pflock, la même honorable hospitalité qu'en 1508, et chez les habitants le même empressement à l'entendre, la même admiration et la même docilité ?

On rattache à ce premier séjour de Tetzl, dans la ville d'Annaberg, une historiette qui contraste étrangement avec cette gravité, cette piété, cette austérité que Vogel lui-même ne peut se défendre de lui reconnaître.

« Se trouvant à Annaberg, pour vendre ses indulgences, Tetzl fut soupçonné d'un grand crime par un bourgeois. Pour cette

raison, celui-ci le menaça de l'accabler de coups, partout où il le trouverait. Quelque temps après, il arriva que, sur le chemin qui conduit de la place du marché à l'église, il dut se rencontrer avec le moine, son adversaire. Mais Tetzl, prévoyant ce qui l'attendait, entra, avant que le bourgeois l'eût approché dans la boutique d'un armurier qui se trouvait à proximité et s'empara d'une épée, comme s'il avait l'intention de l'acheter. Son adversaire, redoutant une défense trop vigoureuse, n'osa l'attaquer, mais passa silencieusement à côté de lui, comme s'il n'avait jamais eu la pensée de lui faire le moindre mal <sup>200</sup>. »

Tel est le récit de Jenisch <sup>201</sup>, reproduit par Vogel : comprenant, sans doute, que, sur d'aussi vagues indications, on ne pouvait asseoir une accusation sérieuse, Hofmann donne de ce fait une relation notablement modifiée. Copiste servile de Vogel pour l'ordinaire, il s'en écarte cependant chaque fois qu'il rencontre, chez un autre écrivain, une accusation respirant contre Tetzl une haine plus fanatique, ou lui paraissant formulée plus convenablement pour les besoins de la polémique protestante. Aussi s'empresse-t-il d'adopter le récit de Hecht <sup>202</sup>, parce que celui-ci affirme comme une chose tout à fait positive ce qui chez Vogel n'est qu'un soupçon <sup>203</sup>. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Vogel et Hecht citent l'un et l'autre, à l'appui de leur assertion, le même endroit (p. 3 et suiv.) des *Annales* de Jenisch, comme si le chroniqueur d'Annaberg avait pu dire à la fois que Tetzl était simplement soupçonné d'un crime et soutenir qu'il en était réellement coupable !

On voit déjà ce qu'il faut penser de l'authenticité de ce conte. Les remarques que nous allons ajouter, en feront, espérons-nous, toucher au doigt l'impossibilité.

Pourquoi Jenisch et Vogel ne spécifient-ils pas le crime dont Tetzl était soupçonné par le bourgeois d'Annaberg ? Pourquoi Hecht et Hofmann, qui convertissent, nous ne savons sur quelle preuve, le soupçon de ces écrivains en certitude, ne précisent-ils

pas la nature du méfait commis ? N'est-ce pas un curieux phénomène que tous ces auteurs connaissent si minutieusement, affirment si positivement ce que Tetzl a dit et fait à Innsbruck dans le Tyrol, à Haguenau en Alsace, à Ulm dans la Souabe, endroits où il n'a jamais mis le pied, tandis qu'ils en sont réduits à de vagues allégations, à des soupçons ou à des falsifications de texte, quand ils viennent à parler d'un fait qui doit pourtant être arrivé dans une contrée où le prédicateur d'indulgences a bien réellement séjourné et où ils ont eux-mêmes vécu et écrit ?

Pour être justes, nous devons observer qu'immédiatement avant de raconter cette fable, Hofmann reproche à Tetzl son immoralité, laissant ainsi croire que le méfait en question n'était ni plus ni moins qu'un crime d'adultère<sup>204</sup>. Mais il oublie qu'Annaberg était situé dans les États de Georges-le-Barbu. Or, si le duc de Saxe n'était pas ami des prédicateurs d'indulgence, comme Hofmann ne manque pas de le faire remarquer<sup>205</sup>, il l'était beaucoup moins encore des prêtres et des moines parjures à leur vœu de continence<sup>206</sup> ; et il n'est certes pas à présumer que le prince, qui n'eût pas laissé impuni le vol d'une vache, commis au préjudice du moindre de ses paysans<sup>207</sup>, se fût montré indifférent à une plainte en matière d'adultère. Car Georges était exact et sévère justicier ; assis devant la porte de sa résidence, à certains jours déterminés, il recevait en personne les pétitions de ses sujets, écoutait leurs plaintes et pacifiait leurs différends<sup>208</sup>. Et comme pas un n'ignorait avec quelle énergie il défendait au besoin ce qu'il croyait son droit, même contre les gens d'Église, nul ne pouvait douter de sa ferme résolution de rendre justice, fût-ce même contre le sous-commissaire des indulgences.

Enfin nous nous étonnons à bon droit que Jean VI de Salhausen, évêque de Meissen, auquel les historiens protestants décernent les plus magnifiques éloges<sup>209</sup>, et qui, à ce qu'ils prétendent, entravait de tout son pouvoir la publication des indulgences<sup>210</sup>, n'ait pas eu la pensée de se prévaloir de ce crime,

commis dans son diocèse, ou même de la simple accusation, pour mettre canoniquement un terme à la prédication de ce moine <sup>211</sup>.

De tout cela nous concluons que ce conte, ignoré du contemporain Myconius et encore inconnu à Seckendorf en 1692, est, dans son application à Tetzels, d'une date relativement récente. Il pourrait figurer convenablement dans les recueils facétieux d'Amis, de Till Eulenspiegel ou de Reineke Fuchs <sup>212</sup>, mais il ne saurait, à coup sûr, prétendre trouver une place dans une biographie sérieuse.

J. BOCKENMEYER,  
Curé de Niederentzen.

Paru dans la *Revue catholique d'Alsace*  
en 1860 et 1863.

---

<sup>1</sup> *Jesuitæ... mendaciis opprimendi.*

<sup>2</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *Histoire de la réformation*, I, 360.

<sup>3</sup> ID., *ibid.*, 359.

<sup>4</sup> *Cod. chart.* Bibl. duc. goth., in-fol. p. 262 ; in-4° p. 148.

<sup>5</sup> JOHANN MATHESIUS, *Leben doctor Martin Luthers, in siebenzehn Predigten*, pred. I, p. 16.

<sup>6</sup> PHIL. MELANCHTHONIUS, *De vita Lutheri narratio*, 6.

<sup>7</sup> LOESCHER, *Vollständige Reformationsacta, etc.*, I, 342.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>12</sup> JURGENS, *Luther von seiner Geburt bis zum Ablassstreit*, B. II, p. 480.

<sup>13</sup> SECKENDORF, *Comment. hist. et apol. de Lutheranismus*, lib. I, sect. VIII, § 8.

<sup>14</sup> JURGENS, *Luther, etc.*, B. II, p. 478.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 477, 478.

<sup>16</sup> JURGENS, *Luther, etc.*, B. II, p. 476.

---

<sup>17</sup> Cité par LUNTZEL, *Die Annahme des evangelischen Glaubensbekenntnisses von Seiten der Stadt Hildesheim*, p. 154.

<sup>18</sup> MATHESIUS, *l. c.*, p. 15.

<sup>19</sup> On n'attend pas de nous, sans doute, que nous relevions toutes les inepties protestantes contre lesquelles nous nous heurterons dans le cours de ce travail. Quand on se condamne, dans l'intérêt de la vérité, à pénétrer dans cet épouvantable fouillis qu'on appelle le protestantisme, il faut se résigner d'avance à voir surgir, sous chacun de ses pas, quelque injuste, odieuse ou ridicule accusation contre l'Église.

<sup>20</sup> JURGENS, *Luther*, B. II, p. 479.

<sup>21</sup> MATHESIUS, *l. c.*, p. 17.

<sup>22</sup> JURGENS, *l. c.*, p. 479.

<sup>23</sup> JURGENS, *Luther*, etc., B. III, p. 234.

<sup>24</sup> LUTH., *De serve arb.*, s. fin.

<sup>25</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, p. 34. Nous ne connaissons que deux écrivains catholiques qui aient eu le courage de prendre la défense de Tetzel, l'auteur anonyme de : *Vertraute briefe zweier kalholiken über den Ablassstreit*, Francfort-sur-le-Main, 1817, et GROENE. Le livre de ce dernier, bien que d'une science un peu confuse, ne laisse pas que d'être fort intéressant et nous a fourni d'utiles indications.

<sup>26</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, p. 33.

<sup>27</sup> DE WETTE, *Luther, briefe*, B. I, p. 34.

<sup>28</sup> JURGENS, *Luther*, etc., B. III, p. 231.

<sup>29</sup> DE WETTE, *Luther, briefe*, p. 34.

<sup>30</sup> JURGENS, *Luther*, etc., B. III, p. 311.

<sup>31</sup> SPICKER, *Geschichte Martin Luthers*, Augs. 66.

<sup>32</sup> *Real encyclopedie für protestantische Theologie und Kirche*, art. *Luther*.

<sup>33</sup> *Histoire de la réformation*, t. I, p. 352.

<sup>34</sup> MAIMBOURG, *Histoire du luthéranisme*, in-4<sup>o</sup>, p. 12.

<sup>35</sup> LOESCHER, *Vollständige Reformationsacta*, etc., I, 120 et sqq.

<sup>36</sup> JURGENS, *Luthers Leben*, B. II, p. 563.

<sup>37</sup> JURGENS, *Luthers*, etc., B. II, p. 569.

<sup>38</sup> LOESCHER, *Vollständige Reformationsacta*, I, 120 et sqq.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

---

<sup>44</sup> *Des Ehrw. Hr. D. M. LUTHERI Bücher, etc., welche in den Wittemb. Jenisch. u. Eisleb. Teilen auch in den Aldenburg Tomis nicht zu finden, niet einer Vorrede* JOH. FRANC. BUDEI, Halle, 1702.

<sup>45</sup> *Auslegung der zeh'n Gebote : das erste gebot.*

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Das dritte Gebot.*

<sup>50</sup> *Das dritte Gebot.*

<sup>51</sup> *Das dritte Gebot.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Das neunnde und zehend Gebot.*

<sup>54</sup> LUTH., *Opp. lat.*, in præfat.

<sup>55</sup> MELANCHT., *Vita. Luther.* ; MERLE D'AUBIGNÉ, *Hist. de la réform.*, I, 350 et 370.

<sup>56</sup> *Nun will ich der Pauke ein Loch machen, ob Gott will.* (LINGKE, *Reise Geschichte Luther's*, p. 26.)

<sup>57</sup> DE WETTE. *Luth Briefe*, I, 3.

<sup>58</sup> *Raelencyclopédie für protestantische Theologie und Kirche. Art. Luther.*

<sup>59</sup> DE WETTE, *l. c.*, I, 16.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid*, I, 34.

<sup>62</sup> *Ibid.*, I, 60.

<sup>63</sup> DE WETTE, *l. c.*, I, 40.

<sup>64</sup> *Comment. de act. M. Luth.*, in-fol. 3-4.

<sup>65</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *Hist. de la réf.*, I, 354, croit que cette imputation n'a été inventée par les ennemis de Luther qu'après sa mort (18 février 1546). Il se trompe, Priérias la formula déjà en 1517 ; Emser la répéta en 1519, longtemps avant que Cochlœus la consignât dans sa *Vie de Luther*, publiée en 1549.

<sup>66</sup> *Hist. conc. Trid.*, lib. I, cap. 3, par. 7.

<sup>67</sup> *Ibid.*, c. IV, p. 4.

<sup>68</sup> P. PRED. MYCONII, *Hist. reformationis*, 24.

<sup>69</sup> La fondation ne datait que de 1502.

<sup>70</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, 29.

<sup>71</sup> DE WETTE, *Luth. Briefe*, t. I, p. 7.

<sup>72</sup> NIC. SERRARIUS, *Mogunt rerum*, lib. V, p. 883.

<sup>73</sup> K. AD. MENZEL, *Neuere Geschichte der Deutschen*, etc., I, 15.

---

<sup>74</sup> K. AD. MENZEL, *ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*, I, 5.

<sup>76</sup> K. AD. MENZEL, 6.

<sup>77</sup> War doch das Abfallen und Untergehen der Mißbräuche schon das mehrere Theil im Schwung, denn alle Welt war der geistlichen Mißbräuche müde und feind. (WALCH, *Luthers Werke*. Halle. B. XVI, 360.)

<sup>78</sup> BALMÈS, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, I, 28 et 29.

<sup>79</sup> GUIZOT, *Hist. générale de la civilisation en Europe*, 12<sup>e</sup> leç., p. 352.

<sup>80</sup> *IBID.*, *id.*

<sup>81</sup> DOELLINGER, *Die Reformation*, I, 278-348.

<sup>82</sup> BALMÈS, *O. c.*, I, 34.

<sup>83</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *Hist. de la réf.*, I, 315.

<sup>84</sup> JURGENS, *Luthers Leben*. B. III, 457.

<sup>85</sup> EMSER, *Auf des Stiers zu Wittenberg wietende Replik*, a. III. b., cité par GROENE, *Tetzel und Luther*, 172.

<sup>86</sup> EMSER, *l. c.*, cité par GROENE, p. 30.

<sup>87</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 316 et suiv.

<sup>88</sup> Voici de quelle manière un écrivain protestant de nos jours apprécie le catholicisme de Sarpi, que Merle d'Aubigné se plaît à appeler un historien catholique romain : « Man hat Sarpi für einen geheimen Protestanten angesehen, und manche Äußerungen von ihm, die Schröck anführt, scheinen allerdings darauf zu deuten ; im Grunde aber halte er wohl keine abgeschlossene, feste Überzeugung in dogmatischen Punkten ; sie war mehr negativ als positiv, und auch nicht so weit negativ, daß er je das katholische Dogma förmlich verworfen hätte. » – (On a soupçonné Sarpi d'être un secret adhérent du protestantisme et il faut bien avouer que certaines de ses assertions, citées par Schröck, semblent justifier ce soupçon. Nous serons, pensons-nous, plus près de la vérité en affirmant, qu'il n'avait aucune conviction arrêtée et solide en matière de dogme. Sa manière de voir était certainement plus négative que positive ; il ne poussa cependant jamais la négation jusqu'à répudier formellement le dogme catholique.) – Voy. *Real-Encyclopedie für protestantische Theologie und Kirche*, art. Sarpi, par HERTZOG.

<sup>89</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*, p. 330.

<sup>90</sup> *Leben des päpstlichen Gnadenpredigers oder Ablass-Krämers Johann Telzels* (2<sup>te</sup> Ausgabe). Leipzig, 1727, p. 39.

<sup>91</sup> VOGEL, *ibid.*, p. 42.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 43.

- 
- <sup>93</sup> *Ibid.*, p. 47.
- <sup>94</sup> *Ibid.*
- <sup>95</sup> *Ibid.*, p. 48.
- <sup>96</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, p. 5. – VOGEL, *ouv. cit.*, *ibid.*
- <sup>97</sup> *Ibid.*, p. 44 et 45.
- <sup>98</sup> *Catalog. hæreticorum*, cité par Vogel, p. 45.
- <sup>99</sup> *In arbore hæreticæ consanguinitatis*, *ibid.*
- <sup>100</sup> Vogel, *ibid.*, p. 46.
- <sup>101</sup> *Ibid.*
- <sup>102</sup> *In Lexic.*, p. 10, cité par Vogel, p. 59.
- <sup>103</sup> *Chronique de Zwickau*, cité par Vogel, p. 52.
- <sup>104</sup> *Præfation über das Ablass-Büchlein*. – VOGEL, *ibid.*
- <sup>105</sup> *In tractat. de quasimodogenitis Cygn.* – *Ibid.*
- <sup>106</sup> JÜRGENS, *Luther von seiner Geburt bis zum Ablassstreit*, t. II, p. 702. – HOFMANN, *Lebensbeschreibung des Ablasspredigers Dr Johann Tetzel*, p. 36.
- <sup>107</sup> MAYER, *Disput. de Luth. thesibus, Tezelio oppositis*, quæst. 2, cité p. Vogel 60.
- <sup>108</sup> VOGEL, *ouv. cit.*, p. 39.
- <sup>109</sup> MAYER, *ibid.*
- <sup>110</sup> BINHART, *Thüringische Chronik*, p. 73, cité p. Vogel 59.
- <sup>111</sup> PFEFFERKORN, *Merkwürd. Geschicht. d. Landschaft Thüringen*, p. 89, *ibid.*
- <sup>112</sup> ALBINUS, *Meißnische Land und Bergchronik*, Tit. XXV, p. 342, 687, 691, cité par Vogel 59. – BINHART, *ibid.*
- <sup>113</sup> ALBINUS, *ibid.* – HECHT, *Vita J. Tetzeli.*
- <sup>114</sup> *Ibid.*
- <sup>115</sup> ALBINUS, *ibid.*
- <sup>116</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, p. 4.
- <sup>117</sup> VOGEL, *Leben des pöbstlichen Gnadenpredigers oder Ablasskrämers Johann Tetzel*. 2<sup>te</sup> Ausg. Leipzig, 1727, p. 51.
- <sup>118</sup> HOFMANN, *Lebensbeschreibung des Ablasspredigers Dr Johann Tetzel*, p. 36.
- <sup>119</sup> VOGEL, *ibid.*, p. 51.
- <sup>120</sup> GROENE, *Tetzel und Luther*, p. 4.
- <sup>121</sup> AMORT, *Historia indulgentiarum*, p. 84.
- <sup>122</sup> *Ibid.*, p. 81.
- <sup>123</sup> ZINKEISEN, *Geschichte d. Osmanisch. Reiches*, t. II, p. 514.
- <sup>124</sup> *Onomasticon*, fol. 804, cité par Vogel, *ibid.*, p. 122.

---

<sup>125</sup> VOGEL, *ibid.*, p. 51. – HOFMANN, *ibid.*, p. 37.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>127</sup> *Luther von seiner Geburt bis zum Ablassstreit*, t. II, p. 703.

<sup>128</sup> Groene ne discute presque aucun de ces contes ; il se contente pour l'ordinaire de quelques observations plus ou moins vagues, qui peuvent avoir leur valeur, mais dont la force probante est loin d'être incontestable.

<sup>129</sup> *Comment. de Luther*, lib. I, sect. XII, par. 12, addit. 1.

<sup>130</sup> Qu'est-ce que Strigénitius ? Quand a-t-il vécu ? Où est-il né ? Quelle contrée a eu le privilège d'entendre ses sermons sur le prophète Jonas, ornés de si intéressantes digressions sur la vie de Tetzeli ? Ce sont là autant de questions auxquelles nos plus actives recherches ne nous ont pas fourni un mot de réponse.

<sup>131</sup> *Præco indulgentiarum*, SECKENDORF, *loc. cit.*

<sup>132</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 122.

<sup>133</sup> VOGEL, *ubi supra*.

<sup>134</sup> ALBINUS, *Meissnische Land und Bergchronik*. – HECHT, *Vita Tetzeli*, *ubi supra*.

<sup>135</sup> VOGEL, *ubi supra*.

<sup>136</sup> BUDÆUS, *in Lex. IV*, fol. 529.

<sup>137</sup> La règle dominicaine enjoint au prédicateur : « Prædicator communis habet officium speculi quantum ad bonum exemplum, et habet officium lucernæ ardentis, quantum ad prædicationis verbum. Unde necesse est, ut concordet in ipso vita et doctrina, ne quod per unam manum ædificat, per aliam destruat. Prætendat itaque prædicator in habitu humilitatem, in moribus honestatem, in verbis discretionem.... in cibo potuque sobrietatem, et in agendis maturitatem. Studeat prædicare, breviter, ferventer, utiliter, faciliter et *decenter*.... Item *dubia* pro *veris* non prædicet, nec *fabulas vanas*, aut *scurrilia*, quæ possunt sermonem facere *contemptibilem*, vel minus *authenticum*. » (*Liber de instr. official. ord. frat. prædic*, cap. 46, ap. L. Holst., t. IV, p. 213).

<sup>138</sup> Voici sur ce point les prescriptions de la règle : « Fratres nostri.... in locis ubi conventum habuerimus, nisi cum Episcopo vel in domibus Religiosorum, et hoc raro, extra claustrum comedere non præsumunt. » (*Constitut. frat. ord. prædic. de cibo*, ap. L. Holst., Codex regular. monastic, t. IV). Il est clair que, pour les endroits où il n'existait pas de couvent de l'ordre, la règle ne se relâchait de sa sévérité que juste autant que l'exigeait la circonstance, sans tolérer cette chasse ignoble aux dîners ou aux soupers que suppose le conte de Seckendorf. N'avons-nous

---

pas vu, d'ailleurs, que la sobriété dans le boire et le manger était de précepte rigoureux pour le prédicateur ? Quoique les Frères, qui se trouvaient hors du couvent, fussent exempts des jeûnes réguliers, si ce n'est pendant l'avent, à certaines vigiles, le vendredi de chaque semaine et les jours de jeûne en usage dans le pays où ils résidaient (*Constitut. frat. ord. præd. de jejuniis*) et qu'il leur fût permis de manger de la chair hors des couvents de l'ordre (*Constitut. frat. præd. de cibo*), il suffit cependant de lire attentivement le 46<sup>e</sup> chapitre « De officio prædicatoris communis » (*Liber de instructione officialium*) pour se convaincre que, même hors du couvent, le frère-prêcheur n'était en aucune façon dispensé de pratiquer un renoncement étroit et une mortification de tous les instants.

<sup>139</sup> Fingiert einen neuen Heiligen. VOGEL, *op. cit.*, Register.

<sup>140</sup> Factum improbum et nequissimum (SECKENDORF). *Bubenstreich* (VOGEL).

<sup>141</sup> BOETTIGER, professeur d'histoire à l'Université protestante d'Erlangen, dans son *Histoire de la Saxe* (t. I, p. 374), qui fait partie de la collection HEEREN et UCKERT, rapporte sur le compte de Tetzl les âneries suivantes : « Il eût été noyé à Innsbruck comme adultère, si l'électeur Frédéric n'avait intercédé pour lui auprès de l'empereur. *Plus tard (?)* il devint Dominicain à Zwickau (?), inquisiteur, vicaire apostolique et même docteur en théologie, bien qu'il n'eût certainement jamais lu la Bible avant sa promotion. *Ce qui le prouve (Machte er doch)*, c'est qu'il fit du poète Juvénal un saint et un martyr !!! »

GROENE (*loc. cit.*, p. 207) croit qu'il n'existe pas de saint Juvénal au catalogue des saints, et il tire de là son plus fort argument contre l'authenticité du conte de Strigénitius.

<sup>142</sup> À cette époque il existait déjà, il est vrai, des almanachs populaires proprement dits, où le sacristain de Zwickau aurait pu trouver son saint Juvénal ; mais outre qu'ils devaient être peu répandus encore (le premier qui ait été imprimé dans le pays saxon [à Erfurt] ne remontant qu'à 1505), ils étaient entièrement calqués sur le calendrier ecclésiastique et reproduisaient tous les noms de saints de celui-ci. Seulement, à la différence de ce qui avait lieu pour le calendrier ecclésiastique d'alors, un nom de saint était assigné dans les almanachs populaires à presque chaque jour de l'année. (Voy. *Real-Encycl. f. protest. Theol. und Kirche*, art. *Kalender*, par PIPER).

<sup>143</sup> « Martyrologium legunt (Fratres præd.) post laudes, sed cum matutinum vespere diei præcedentis dicitur, tunc legitur post Primam. »

---

(BONA, *De divina psalmodia*, cap. XVIII, *de variis ritibus*, parag. VII, *de ritu prædicatorum*).

<sup>144</sup> WICELIUS, *Chorus Sanctorum*, p. 199 (Cologne, 1554).

<sup>145</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 51.

<sup>146</sup> AUDIN, *Hist. de Luther*, t. I, p. 124.

<sup>147</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 340.

<sup>148</sup> MENZEL, *Deutsche Dichtung*, t. I, p. 420-421.

<sup>149</sup> *Ibid.*, t. II, p. 99.

<sup>150</sup> *Ibid.*, t. II, p. 99, 100, 109.

<sup>151</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *ouvr. cit.*, t. I, p. 332.

<sup>152</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 342.

<sup>153</sup> *Præfation über das römische Ablassbüchlein*.

<sup>154</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 341.

<sup>155</sup> PETREJUS, cité par VOGEL, *loc. cit.*, p. 341. – MERLE D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*, t. I, p. 332.

<sup>156</sup> JÜRGENS, *op. cit.*, t. II, p. 703.

<sup>157</sup> VOGEL, *loc. cit.*, p. 354.

<sup>158</sup> *Die Kapläne, mit dem Pfarrer und die Altaristen*. VOGEL, *loc. cit.*, p. 341.

<sup>159</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*, t. I, p. 332.

<sup>160</sup> *Dasselbig Geld hat er hernach den Pfaffen zum Besten gegeben*. Voy. *loc. cit.*, p. 342.

<sup>161</sup> Le concile de Mérida, en 666, prescrit formellement aux prêtres des églises rurales d'avoir des clercs pour le service de l'Église (HEFELE, *Conciliengeschichte*, t. III, p. 101). Un canon cité par Riculf, de l'an 889, exprime encore le désir (*convenit*) que les prêtres aient deux ou trois clercs (LÜFT, *Liturgik*, t. I, p. 471, note 3); tandis qu'un concile provincial, célébré à Cologne en 1260, distingue fort clairement entre les sacristains (*campanarii*) et les clercs. (BINTERIM, *Geschichte d. deutsch. Concilien*, t. V. p. 167.

<sup>162</sup> VARILLAS, *Histoire des Hérésies*, lib. III, p. 226.

<sup>163</sup> GROENE, *op. cit.*, p. 6.

<sup>164</sup> STHAHL, *Gesch. des russ. Staates*, t. II, 391.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 410.

<sup>166</sup> THEINER, *Die neuesten Zustände der katholischen Kirche... in Russland*, p. 65, note 74.

<sup>167</sup> STHAHL, *op. cit.*, p. 421.

<sup>168</sup> THEINER, *op. cit.*, p. 66, note 77.

<sup>169</sup> VOGEL, *op. cit.*, p. 124.

---

<sup>170</sup> Id., *Ibid.*

<sup>171</sup> « Imponimus universis provincialibus... quatenus electos in priores... non præsumant confirmare, nisi sint sufficientes in scientia et moribus. » (*Constitut. Ordinis Fr. Præd.* Distinct. II, cap. 2, ap. HOLST., codex regularum.)

<sup>172</sup> VOGEL, *op. cit.* p. 124.

<sup>173</sup> Ouvrage cité, p. 317.

<sup>174</sup> GROENE, *op. cit.*, p. 6. – HOFMANN, *op. cit.*, p. 39, note.

<sup>175</sup> GROENE, *ibid.*

<sup>176</sup> GROENE, *ibid.* – VOGEL, *op. cit.*, p. 124.

<sup>177</sup> *Herzog Georg der Boertige von Sachsen und die Reformation.* HIST. POLIT. BL., Bd. XLVI. S. 262 u. ff.

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> Il contesta énergiquement aux évêques de Meissen, de Mersebourg et de Naumburg-Zeitz, la mouvance immédiate de l'empire, à laquelle ils prétendaient, et, à leur grand déplaisir, il procéda contre eux par voie de fait, bien que son droit ne fût pas absolument incontestable. *Ibid.*, p. 274.

<sup>180</sup> « Daß Mißbrauch sein in der Kirchen, wie allweg gewest, leugnet Niemand. Es ist aber darum der geistlich stand und zuvor das Bapstum, das Gott St.-Peter und seinen nachkommen befohlen, nicht zu lassen, sondern ob das Schiflein schwankt, so wird es doch nicht untergehen. » *Ibid.*, 275.

<sup>181</sup> Déjà en 1488, il ne permit l'entrée de ses États à un prédicateur d'indulgences que pour cette seule raison : « Damit nicht die Leute in der übrigen Fürsten Gebiet laufen und mehr Geldes aus dem Lande bringen, auch mit Zehrung andere Städte bessern, ihre eigne Nahrung aber versäumen möchten. » *Ibid.*, 275.

En 1519, il s'imaginait que les théologiens de son université de Leipzig verraient avec déplaisir que la vérité se fit jour touchant la querelle des indulgences et qu'ils mettaient obstacle à la dispute, afin qu'ils pussent « uns armen Leyen führen und Leuten nach irem gfuln domit sy das gelt krigen und wir den beutel bhilten. » – SEIDEMANN, *Die Leipziger Disputation*, p. 123.

<sup>182</sup> Voici ce qu'il dit à propos de la tentative qu'avait faite un moine apostat de le convertir au nouvel évangile : « Aber der Allmächtige bat mich vor seiner und aller abtrünnigen Priester und ausgelaufenen München lehr behüte, will sein göttlich Allmächtigkeit bitten, er wöll

---

mich förder bewahren, nach seinem göttlichen Willen. » – FÜRST GEORG VON ANHALT, *Predigten und Schriften*, p. 327.

Il écrit à Luther lui-même : « Du hast zu Wittenberg ein Asylum angereicht, daß alle die Mönche und Nonnen, so unser Kirchen und Klöster berauben, mitnehmen und stehlen, die haben bei dir Zuflucht, Aufenthalt, als wäre Wittenberg höflich zu nennen, ein Ganerben-Haus aller Abtrünnigen unsers Landes. Wir tragen auch keinen Zweifel, unser heiliger Vater der Papst habe nie keinen Ablass gegeben, den du höher achtetest als den, so deine Wittenberger verdienen mit der Raubung der Kloster-Jungfrauen, so dir aus unsern Klöstern zubracht sind. In was Jammer und verdamlich Eleud du sie bracht, und wie sie gehalten werden und wozu, ist am Tage. Daß uns auch solches zu Gnaden gegen dich bewegt, ist nicht. Denn so dem mindesten Bauern seine Kübe entwendet aus unsern Landen, wir hätten des Mißfallen ; viel weniger so wir ein Diener Christi sein, könnten wir leiden, daß ihm seine eigene Herde soll mit Leib und Seel entwandst werden. » – LUTHER'S *Werke* (*Walch Ausg.*) XIX, 614.

<sup>183</sup> VOGEL, *op. cit.*, p. 125.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> On montre encore à Leipzig deux de ces maisons, l'une, Reichsstrasse, n° 89, l'autre au marché, n° 195. – HOFMANN, *op. cit.*, p. 30, note.

Il est vrai que, d'après l'auteur que nous citons, la maison portant le n° 195 n'aurait été bâtie qu'après la mort de Tetzl. Qu'importe que celui-ci ait prêché du balcon de cette maison où de celle qu'elle a remplacée ? Le fait en lui-même n'en demeure pas moins constant.

<sup>186</sup> *Catalogue testium verit.* ; trad. allem. de C. LAUTENBACH, pasteur à Hunaweyer. Francfort, 1573, p. 367.

<sup>187</sup> « *Aus Mißgunst spielte Dr. Sebastian... auf Tetzl an.* » – HOFMANN, *op. cit.*, p. 41.

<sup>188</sup> ID., *ibid.*

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>190</sup> VOGEL, *op. cit.*, p. 127.

<sup>191</sup> HOFMANN, *op. cit.*, p. 43, note.

<sup>192</sup> LUTHER'S *Schriften*, XXII, p. 56.

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> SECKENDORF, *op. cit.*, lib. II. VI, 7.

<sup>195</sup> « *Idem fuit ordinatum Parisiis 1236, et proinde in multis capitulis... sub poena excommunicationis fuit prohibitum omnibus*

---

Fratribus, praetextu cujuscumque extranei quæstus et indulgentiæ prædicandæ, vagari extra suos conventus, vel pretium aut mercedem causa hujusmodi prædicationum accipere..... » – *Constitut. Frat. Prædicat.*, Distinct, sec, cap. XII, apud LUC. HOLST., codex regularum.

<sup>196</sup> LUTHER'S *Schriften*, XXII, p. 56.

<sup>197</sup> MERLE D'AUBIGNÉ, *op. cit.*, p. 335. – SECKENDORF, *op. cit.*, lib. I, VII, 7.

<sup>198</sup> « Excommunicatio de jure : si quis miracula falsa, vel incerta, aut prophetias in Bibliis non contentas, in sermonibus publice prædicaverit... » – *Constit. Frat. ord. præd.* Distinct, prima, cap. XVIII.

<sup>199</sup> Si quis autem tale quid extra monasterium commiserit (comme, par exemple, in sententiam excommunicationis scienter incidisse) ad locum in quo tale quid commisit, ulterius non redeat. » – *Ibid.*

<sup>200</sup> Vogel, *op. cit.*, p. 358.

<sup>201</sup> *Annal. Annaberg.*, p. 3 et suiv.

<sup>202</sup> Texte de HECHT : « In civis alicujus... odium invidiamque, ob crimen nefarie admissum, incurrit. » (*Vita Joann. Tezeli*, p. 27.)

Texte de Hofmann : « Hatte er in dem Hause eines Bürgers Unheil gestiftet. » (*Op. cit.*, p. 43.)

<sup>203</sup> Texte de VOGEL : « Ist er bei einem Bürger wegen eines Lasters in Verdacht gekommen. » (*Op. cit.*, p. 358.)

<sup>204</sup> HOFMANN, *op. cit.*, p. 43.

<sup>205</sup> *Op. cit.*, p. 40, note.

<sup>206</sup> Voir la lettre à Luther, cité plus haut.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> HIST. POLIT. BL., *loc. cit.*, p. 268.

<sup>209</sup> FABRICIUS, *Annal. Misniæ*, lib. III, p. 78. – CHYTRÆUS, *Relatio de Johan., Episc. Misn.*, lib. II, p. 55.

<sup>210</sup> SECKENDORF, *op. cit.*, lib. I, XII, 12.

<sup>211</sup> Ces éloges compromettants ne doivent pas nous faire méconnaître que Jean de Salhausen fut un des plus éminents évêques qui aient gouverné l'Église de Meissen. Comment eût-il laissé sans récession un pareil scandale, s'il avait eu lieu ? – *Kirchenlexikon*, VII. p. 26 (Art. *Bisth. Meissen*).

<sup>212</sup> RANKE, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, Bd. I, p. 197.